

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES**

**SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ANDRÉ HARVEY, président

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DES MONTS COPPER ET MILLER  
À MURDOCHVILLE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 16 DÉCEMBRE 2003 à 19 h  
Salle des Chevaliers de Colomb  
864, Avenue Miller  
Murdochville

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	1
Mme SUZANNE FOURNIER.....	3
M. SERGE BRODEUR .....	8
Mme SUZANNE FOURNIER.....	20
M. MARC CARON .....	35
Mme SUZANNE FOURNIER.....	39
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	45
M. BERMANS DROUIN.....	48
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	51
MOT DE LA FIN .....	60



**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA COMMISSION**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît, on va amorcer notre deuxième séance.

10 On avait quitté cet après-midi en demandant à monsieur Vincent, au promoteur, de nous apporter certaines précisions, je lui donnerai donc la parole avant de demander notre premier intervenant.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

15 Merci monsieur le Président, justement, en réponse à certaines questions au niveau des retombées économiques, donc au niveau des retombées économiques monétaires, on maintient, donc je pense que ça a été confirmé à plus d'une fois, là, que les retombées régionales directes en termes d'investissement, là, c'est tel qu'on l'a présenté dans le complément du rapport qu'on a déposé, le rapport complémentaire, c'est ça.

20 Peut-être pour mettre davantage en perspective une appréciation du nombre d'emplois créés, monsieur le Président, si vous me permettez, je demanderais à Anne Savathier, qui était l'ingénieure de projet au niveau de la gestion du projet de la première phase de neuf mégawatts (9 MW) du mont Copper, de peut-être donner des éléments de réponse sur ce qui est visible à date en termes d'emplois créés et peut-être de donner une perspective sur qu'est-ce qui peut être anticipé sur la deuxième phase d'un projet éolien.

**PAR Mme ANNE SAVATHIER:**

30 Bonjour, Anne Savathier, gérant de projet pour l'entrepreneur général du neuf mégawatts (9 MW) du mont Copper et le quarante-cinq mégawatts (45 MW) du mont Copper.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

35 Bonsoir madame.

**PAR Mme ANNE SAVATHIER:**

40 C'est ça, nous, on a commencé, ça fait maintenant trois (3) semaines, un mois qu'on a commencé les travaux pour le neuf mégawatts (9 MW) du mont Copper pour les cinq (5) éoliennes.

45 Déjà, on a déjà employé déjà trente-cinq (35) personnes. Sur les trente-cinq (35) personnes, que ce soit la main-d'oeuvre ou machinerie, il y a déjà on peut dire quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), quatre-vingt-quinze (95 %) à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) main-d'oeuvre et équipement qui sont régionaux.

50 Donc nous, les compagnies de construction sont régies par la CCQ, la Commission de la construction du Québec, donc on est régi par les lois qui nous demandent d'engager localement et régionalement. Donc tous les entrepreneurs, les entrepreneurs sont dus à employer des gens de la région.

55 Et présentement, nous, on estime que pour les neuf mégawatts (9 MW), on va aller jusqu'à cinquante (50) à soixante (60) employés directs régionaux pour ces cinq (5) éoliennes-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour les cinq (5) éoliennes?

60 **PAR Mme ANNE SAVATHIER:**

65 Bien, pour les cinq (5) éoliennes, déjà, ça va monter. Maintenant, que ce soit cinq (5), que ce soit dix (10), que ce soit quinze (15), ça dépend du temps. Je veux dire, le personnel va même monter plus que soixante (60) si on prend cas par cas par employé.

70 Maintenant, c'est sûr que le pic n'est pas forcément en un moment donné, il s'étale, il s'échelonne sur tout le contrat, donc c'est ça, les employés, que ce soit deux-trois-quatre-cinq (2-3-4-5) ou vingt (20) éoliennes, au fond se dispersent.

75 Maintenant, s'il y a des contrats qui sont en même temps, c'est sûr qu'il y a plus d'employés. Et c'est vraiment majoritairement régional, et justement, on est vraiment régi par la Commission de la construction du Québec, et il y a beaucoup – les emplois spécialisés sont avec les cartes justement de la construction.

80 Et dans la région de la Gaspésie, il y a énormément, que ce soit des métiers d'occupation, que ce soit des ferrailleurs, des monteurs de ligne, des monteurs de structure d'acier, il y en a dans la région, donc le bassin n'est pas vide, donc c'est certain que le personnel est pris dans la région avant quoi que ce soit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça fait que les prévisions de votre rapport complémentaire sont toujours valables?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

85

Oui, absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

90

Merci.

---

**SUZANNE FOURNIER**

95

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais à madame Suzanne Fournier. On est rendu à bonsoir!

100

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

Je vais rouvrir le bal, bonsoir. Suzanne Fournier, bonsoir à tous, bonsoir aux nouveaux.

105

On parlait de la phase, toujours dans les retombées économiques, on vient de parler de la phase construction, quand va venir le temps de la phase exploitation, on dit:

"Chaque projet devrait générer six (6) emplois permanents, soit des techniciens spécialisés et des employés de soutien administratif."

110

Que signifie le "devrait", est-ce qu'on parle d'employés embauchés dans la région et à Murdochville, et qu'advient-il si les gens de la région ne possèdent pas les compétences requises, est-ce qu'il y a des formations qui sont prévues pour embaucher des gens de Murdochville ou de la région immédiate.

115

Parce que quand on parle de région, on parle, excusez-moi, on parle de la Gaspésie, là, c'est ça. Régional, c'est région de la Gaspésie, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

120

Ça va faire partie de la première question.

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

125

Donc "devrait", monsieur le Président, le mot "devrait " s'explique du fait que c'est une estimation la plus exacte et la plus raisonnable qu'on a à ce moment-ci.

130

Notre intention, c'est d'utiliser, d'engager des gens de Murdochville pour l'exploitation, parce qu'on veut des gens qui sont capables de répondre rapidement. On veut aussi avoir un moment d'attention assez permanent sur les éoliennes, donc la préférence, ce serait de trouver des gens de Murdochville.

135

Et on présume et on prétend qu'on devra faire l'entraînement de ces personnes-là. On s'attend pas de trouver des gens avec le niveau d'expertise nécessairement tout craché, mais il va y avoir des périodes de transition.

140

Le turbinier qui est retenu dans un projet, et ça va être le même cas dans l'autre, le turbinier va offrir un service de garantie pendant cinq (5) ans, à travers de laquelle on va avoir une période de transition pour justement le savoir-faire au niveau de l'éolienne.

145

Pour ce qui est des équipements connexes, périphériques, on pense qu'il y a toutes les compétences requises au niveau des postes électriques et autres, en région.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est quel type, on parle de mécanicien pour...

150

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, il y a deux (2) compétences, c'est au niveau mécanique et électrique. Au niveau du support administratif, je pense que c'est assez évident qu'on va trouver les gens qu'il faut.

155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le niveau d'employés que vous prévoyez pour les deux (2) projets ici, est-ce que ça se compare à ce qui a été vécu pour Le Nordais?

160

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, ce serait comparable. Et puis je vous dirais que c'est probablement des employés, appelons ça entre guillemets industriels plutôt que construction, là. Si on veut faire une distinction avec le type de profil.

165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais si je parle du nombre d'employés permanents après la construction?

170 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je pense que c'est équivalent avec Le Nordais. J'ai pas les chiffres exacts du Nordais malheureusement, mais je pense qu'on parle d'un ordre de grandeur de peut-être six (6) employés.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Deuxième question, madame Fournier.

180

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

"La réalisation du projet pourrait nécessiter l'achat de biens et de services."

185

Un petit peu pour préparer les gens de la région ici à garnir leurs tablettes, de quels biens et services aura besoin le promoteur, est-ce que les biens et services sont disponibles dans la région, est-ce que les gens vont pouvoir se préparer à ces achats de biens et services.

190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

195

Je passerais peut-être la question à madame Savathier, je suis peut-être pas qualifié pour répondre parce que c'est plus Anne qui a vécu ça à date, là.

**PAR Mme ANNE SAVATHIER:**

200

Oui, quand on parle de biens et services, c'est sûr que – excusez-moi, monsieur le Président – c'est sûr que ce sont surtout les retombées indirectes qu'on appelle.

Donc les employés qui sont engagés, qui ont les cartes de compétence pour travailler sur le projet viennent d'un peu partout de la Gaspésie, OK.

205

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En passant, excusez-moi de vous interrompre, mais on va préciser, Gaspésie pour vous c'est quoi, parce que ça fait partie de...

210

**PAR Mme ANNE SAVATHIER:**

Oui, Gaspésie, je tiens à signaler la Commission de la construction du Québec, la région où Murdochville fait partie, c'est la région de Gaspésie-Bas-Saint-Laurent. Donc ça va jusqu'à Matane, mais c'est sûr que les gens de la Gaspésie, ça peut être Gaspé, ça peut être – on a des gens de mont Sainte-Anne, de Mont-Louis, Gros-Morne, en tout cas, il y a des gens d'un peu partout dans la Gaspésie, peuvent être engagés, dépendamment des compétences.

215

Donc si c'est un métier – et si le bassin est vide pour un certain métier, c'est sûr qu'on va sortir de la Gaspésie. Mais comme je dis, en majorité, les gens sont dans la région.

220

Maintenant tous ces gens qui habitent forcément loin vont rester localement, donc c'est certain que pour Murdochville, ça va apporter des logements, ça va apporter la nourriture, les biens.

225

On fait affaire avec les gens du village pour le ravitaillement en carburant, pour les mécaniciens, la maintenance des équipements, il y a quand même beaucoup d'équipements, donc les retombées locales sont vraiment, les gens vont rester quand même du lundi au vendredi à Murdochville en majorité. Rares sont ceux qui vont voyager des cent kilomètres soir et matin, donc c'est quand même en majorité.

230

Donc toutes les retombées indirectes sont vraiment pour les gens qui vont vivre au village et quant à nous, bon, il y a les petites quincailleries, c'est sûr que dépendamment de ce qui est disponible aux alentours, on fait affaire avec le plus qu'on peut. C'est ça.

235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, merci.

240

Écoutez, il y a une autre personne sur le registre mais je vais vous permettre une troisième question.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

Vous pensez que vous allez vous débarrasser de moi comme ça?

245



**PAR LE PRÉSIDENT:**

250 Ah pas du tout, non, non! Mais c'est pour éviter, compte tenu que je vois que je peux vous en permettre une troisième et vous pourrez aller vous inscrire tout de suite après.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

255 C'était pour rigoler!

On parle d'entretien périodique des installations, donc l'entretien d'équipement courant, de machinerie fixe:

260 "L'entretien des parcs d'éoliennes aura une incidence directe sur l'économie locale."

Nous parler de cette incidence directe plus précisément, qui fera l'entretien, qu'est-ce que ça veut dire exactement, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265 Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

270 Bien, si on y va avec les impacts majeurs, je dirais que ce serait les emplois créés localement. Si on parle des impacts locaux, économiques, ce serait une douzaine d'emplois locaux. Ça, je pense que ce serait probablement quatre-vingts pour cent (80 %) de la réponse, monsieur le Président.

275 **Mme SUZANNE FOURNIER:**

OK, c'est l'entretien. Ça fait partie des douze (12) emplois pour les deux (2) projets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

280 Ce qu'on comprend, c'est que ces emplois-là, c'est les gens qui vont faire l'entretien des équipements.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

285 Bon, d'accord, c'est correct. Je pensais que c'était d'autre chose. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290 Je vous en prie.

---

**SERGE BRODEUR**

295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Serge Brodeur.

300

**PAR M. SERGE BRODEUR:**

Serge Brodeur, du Club des ornithologues de la Gaspésie. Moi je voulais souligner le fait qu'on n'a pas parlé, vous avez pas présenté aucun impact cumulatif en considérant déjà les autres parcs éoliens existants, et puis je me demandais, est-ce que les ministères ont une stratégie pour s'assurer de la même méthodologie des inventaires similaires qui vont être faits pour les parcs à venir aussi.

305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310 On n'a pas présenté parce que nous, le BAPE en tant que tel, c'est pas nous qui présentons mais on profite justement des questions comme ça pour amener les sujets.

315

Je vais demander d'abord au ministère de l'Environnement, peut-être, comment il entrevoit la venue des autres projets. Est-ce qu'il y a une vision d'ensemble, est-ce que ça va venir projet par projet, comment vous voyez cette approche à la lumière des quelques projets du Nordais, des projets qui vont se construire, la suite de l'histoire.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

320 C'est certain qu'on n'est pas très avancé dans cette réflexion-là, mais c'est certain qu'on va s'assurer qu'il y a des approches qui sont quand même similaires, qu'on parle que ce soit d'inventaires, on parle de faune avienne en particulier, que ce soit inventaires ou programmes de suivi, on va s'assurer qu'il y ait une cohérence entre tout ça, et en profiter pour essayer d'améliorer la connaissance générale par le biais de ces inventaires et ces programmes de suivi là.

325

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330 Au niveau des impacts cumulatifs de chacun de ces projets-là, disons qu'il y en a à partir, un bon jour, de Cap-Chat, Matane, Cap-Chat et jusqu'à la toute pointe, est-ce qu'il pourrait y

avoir des impacts cumulatifs et est-ce que vous aurez une préoccupation vis-à-vis ces impacts-là?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

335

C'est certain qu'on va essayer d'établir, comme je dis, par le fait que s'il y a des programmes de suivi qui sont communs ou les méthodologies sont communes, on va prendre les résultats de ça et c'est certain que tout impact devient cumulatif, là.

340

Mais à un moment donné, il faudrait voir le résultat des premiers programmes de suivi parce que c'est pas évident qu'on va avoir peut-être une catastrophe appréhendée, là. Il faudrait voir les premiers programmes de suivi et puis par la suite, on va peut-être déterminer qu'il y a des zones, à un moment donné, qui sont plus problématiques que d'autres.

345

Je sais qu'il y a un programme d'aménagement pour le développement de filière éolienne aussi qui est en cours de réalisation, peut-être que ces gens-là, dans leur réflexion aussi, vont intégrer certains éléments à ce niveau-là.

350

Mais je pense qu'il faut voir le résultat des premiers programmes de suivi. Ce qu'on a jusqu'à maintenant, concernant Le Nordais, nous indique qu'il semble pas y avoir de problème, on est en attente de d'autres rapports de suivi. On a des contacts avec des gens qui s'occupent de l'entretien du parc Le Nordais, justement, qui nous signalent qu'à leur connaissance, il y a pas de problématique de mortalité d'oiseaux dans les deux (2) parcs, que ce soit à Matane ou à Cap-Chat.

355

Bon, c'est des indications, qui sont peut-être parcellaires, mais il faut voir le résultat des programmes de suivi avant d'être en mesure d'évaluer s'il y a effectivement un impact cumulatif significatif. Mais c'est certain que c'est quelque chose qui va être considéré.

360

Il va falloir qu'on ait une approche d'ensemble, de toute façon, que ce soit au niveau des programmes de suivi, des programmes de contrôle également, qu'il y ait une espèce, je dirais, de forme d'équité dans l'évaluation et le suivi des parcs, des projets de parcs éoliens en Gaspésie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365

Lorsqu'on parle de suivi justement pour Le Nordais, au niveau du bruit par exemple, est-ce qu'il y a eu, est-ce que vous avez eu des informations dans le suivi s'il y avait eu des plaintes?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

370

Oui, il y avait un programme de suivi du climat sonore qui était prévu, c'était une condition de décret également, comme ça l'était pour le suivi de la faune avienne. Il y a des inventaires du milieu sonore qui ont été effectués avant la mise en opération des parcs et après un an

375 d'exploitation, toujours au parc de Cap-Chat, il y a des mesures qui ont été prises pour vérifier,  
parce que l'évaluation de l'impact sonore, c'est des simulations qu'on fait, et puis c'était plus,  
peut-être, plus problématique a priori à Cap-Chat, parce qu'il y a des éoliennes qui sont situées  
quand même assez près de résidences, on parle de l'ordre de quatre cents mètres (400 m).

380 Et puis même si c'était pas la même technologie que ce qui va être employé ici, c'est des  
tours qui avaient à peu près la même puissance sonore à la source, on parle autour d'une  
centaine de décibels, et puis après un an d'exploitation, il y a des mesures qui ont été prises, et  
puis on s'est rendu compte que ça respectait les critères, qu'à quatre cents mètres (400 m), qu'il  
y avait plus de problème.

385 OK, c'est les résultats qu'on a pour l'instant. Et puis les méthodes qui ont été utilisées ont  
été jugées valables.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

390 Merci.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

395 Donc on peut en conclure, en passant rapidement sur cet aspect-là, que pour ce qui est  
des parcs à Murdochville, c'est certain que le climat sonore ne présente pas a priori un enjeu  
important. Ce qui empêchera pas qu'il pourrait y avoir des programmes de suivi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

400 On parlait du bruit, je m'excuse, en passant, parce que dans l'étude d'impact, dans la  
présentation de ce soir, on parlait d'un décibel (1 dB) et dans l'étude d'impact, on pouvait voir  
que de nuit, il pourrait y avoir de quatre (4 dB) à cinq (5 dB) ou six décibels (6 dB).

405 Je pourrais peut-être poser la question à monsieur Vincent aussi, je vais d'abord la poser  
là, je m'excuse, je vais revenir à votre question plus tard.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

410 Monsieur Demers s'il vous plaît.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

415 Pour ce qui est du climat sonore, compte tenu de l'éloignement des éoliennes par rapport  
au milieu récepteur qui est la municipalité, compte tenu aussi de l'orientation des vents  
dominants, un peu comme j'ai dit tantôt, le fait qu'on n'a jamais l'impact des deux (2) parcs en

même temps, donc il y a pas d'impact cumulatif à ce niveau-là. C'est vraiment chacun des parcs selon les orientations dominantes.

420 On demeure, d'après les simulations et les modèles qui ont été utilisés dans le cas de Le Nordais, qui sont validés, on demeure toujours en deçà, plus bas que les normes environnementales ou les critères élaborés par le ministère de l'Environnement pour le milieu résidentiel, jour et nuit, on est en deçà de ce qu'on devrait.

425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que mon propos est bon, je veux dire dans l'étude d'impact, il y avait quand même une augmentation de quatre (4 dB) – à certains points je dis pas partout – de quatre (4 dB) à six décibels (6 dB), mais c'est parce que ce soir, vous présentiez un décibel (1 dB).

430 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Il faudrait voir si c'est de nuit et de jour aussi, là. Je pourrais peut-être vous revenir un petit peu plus tard là-dessus, si vous permettez.

435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, merci.

On va retourner à monsieur Brodeur. Vous avez eu une réponse au sujet...

440

**PAR M. SERGE BRODEUR:**

445 Si je comprends bien, c'est ça. C'est qu'il y a pas présentement de mesures pour s'assurer que les inventaires vont être similaires d'une place à l'autre, que ce soit pour l'avifaune ou autres, ça a pas été développé, ça va être développé éventuellement, il y a rien de concret pour tout de suite à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

450 Oui, je voulais revenir aussi à monsieur Breton. Allez-y!

**PAR M. LOUIS BRETON:**

455 Oui, Louis Breton, d'Environnement Canada. Premièrement, en ce qui concerne les impacts cumulatifs, comme j'ai dit plus tôt cet après-midi, le projet des deux (2) monts, mont Copper et mont Miller, est assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et ça fait partie d'un des éléments que le promoteur doit prendre en considération, c'est les impacts cumulatifs de son projet.

460 L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a développé un guide spécifique pour traiter des impacts cumulatifs. Je pourrai revenir tantôt.

465 La deuxième partie de votre question concerne peut-être une standardisation au niveau des projets futurs, il est certain qu'avec le projet des monts Copper et Miller, et avec les mille mégawatts (1000 MW) qui sont prévus, Service canadien de la faune, Environnement Canada a commencé à faire l'ébauche d'un document que j'aimerais présenter, si possible, un peu sur des lignes directrices pour évaluer les impacts sur l'avifaune.

470 Donc présentement, c'est un document de travail, je vais le déposer quand même mais, en fin de compte, c'est un peu la marche à suivre qu'on aimerait bien voir apparaître au niveau des projets d'éoliennes futurs. Donc dans un premier temps, ça concerne vraiment la description du milieu récepteur.

475 On parle d'avifaune, dans un premier temps, on parle de saison de nidification, on parle d'aires d'étude régionales, d'aires d'étude locales. À cet effet-là, on devrait avoir de l'information sur les espèces, les espèces en péril, leur abondance et leur habitat. La même chose au niveau des espèces régionales. Ce serait le genre d'informations qu'il serait pertinent d'avoir.

480 Un deuxième point, ça concerne les déplacements locaux et l'utilisation du territoire, en opposition aux migrations. C'est que bon, les migrations, c'est vraiment, on parle des oiseaux qui quittent le nord pour aller vers le sud et vice versa, les déplacements locaux, on peut parler notamment aux oiseaux de proie, les territoires qu'ils utilisent pour l'alimentation, ce genre de choses là, monsieur Aubry a parlé de déplacements prémigratoires aussi, donc ça pourrait rentrer à ce niveau-là. Encore là, on parle d'avoir un peu une idée des espèces qui sont en présence, espèces en péril, abondance, habitat.

485 Un point suivant, c'est les migrations. Il serait important d'avoir des données sur les migrations printanières, automnales. On sait, pour certaines espèces, que les routes peuvent varier d'une saison à l'autre. On a démontré que les migrations autant nocturnes que diurnes étaient importantes maintenant à prendre en considération. Et il y a tout l'aspect des aires de repos aussi, est-ce qu'une région peut avoir des aires de repos.

490 Un autre point, c'est les oiseaux résidents ou les hivernants, c'est que souvent on oublie qu'on est là pendant les douze (12) mois de l'année, donc la revue de la littérature nous a amenés à nous pencher sur des problématiques potentielles, peut-être pas pour la Gaspésie mais ailleurs, la littérature nous montre que les hivernants pouvaient peut-être être une problématique.

500 Et un dernier point, ça concerne vraiment, les données importantes, c'est le climat, les éléments du paysage, la présence de terres humides et éventuellement des aires protégées.

Donc c'est le premier aspect qui devrait être traité, c'est le milieu récepteur.

505 L'autre aspect concerne davantage le projet, donc c'est des éléments qu'on devrait être en mesure peut-être de retrouver au niveau de la description du projet, et c'est des éléments qui peuvent avoir des incidences sur les oiseaux, c'est-à-dire la taille du parc; une seule éolienne versus vingt-cinq (25) éoliennes, versus cent (100) éoliennes, au niveau de l'obstacle que ça peut créer, ça a pas la même incidence.

510 La hauteur des tours, les designs des turbines, les éclairages, vitesse de rotation des pales, présence ou non de haubans. Dans le cas présent, on n'est pas concerné, mais on pourrait voir les anciennes technologies qui parlaient de haubans. L'aménagement du parc, à savoir l'espacement entre les éoliennes, les phases de construction, opération, maintenance.

515 Et je reviens au niveau des impacts cumulatifs. Comme j'ai dit plus tôt, c'est une exigence de la loi canadienne, c'est l'approche de la composante valorisée de l'écosystème. Suite à une étude d'impact, on est en mesure d'évaluer généralement quelles sont les composantes qui sont valorisées, dans le cas présent, on peut penser facilement à la Bicknell, depuis le temps qu'on en parle aujourd'hui, ses habitats, ça pourrait être des composantes valorisées.

520 Donc il serait important de savoir, est-ce que les autres activités, passées, présentes et futures, pourraient avoir des incidences sur l'habitat, sur l'espèce. On parle de tours aussi de transmission, on parle de coupes forestières, donc c'est tous des impacts cumulatifs au niveau de la Bicknell ou d'une composante valorisée en fin de compte de l'écosystème.

525 Le troisième point et le dernier, ça concerne les mesures d'atténuation et les programmes de suivi. Les mesures d'atténuation et les programmes de suivi, encore là, devraient considérer l'ensemble du cycle au niveau des oiseaux, c'est-à-dire la période de nidification, les migrations printanières-automnales, mais également, il faudrait également ne pas oublier les hivernants ou les oiseaux qui sont résidents, notamment certains oiseaux de proie qui peuvent être résidents dans les secteurs, donc c'est pour ça que la notion de résidence peut être importante.

530 Donc encore là, les mesures d'atténuation devraient être appropriées aux éléments du projet, ici on peut parler peut-être des éclairages, peindre les pales, on peut penser à ce genre de choses là. Au niveau des habitats, notamment à réduire le déboisement. Et au niveau des opérations, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place à ce niveau-là.

540 Au niveau du suivi environnemental, au niveau de l'élaboration d'un suivi environnemental, ce qui serait important, c'est de penser au niveau du taux d'utilisation de l'aire d'étude. C'est que les oiseaux vont continuer à cohabiter avec ces éoliennes-là, c'est quoi la quantité, est-ce qu'il y a une différence à ce qui était avant, pendant la phase d'opération, et également tout ce qui concerne la mortalité des oiseaux.

545 C'est un point important et puis à l'heure actuelle, il y a un problème au niveau de la mortalité, c'est qu'il y a pas de méthodologie standardisée. C'est très difficile, on voit beaucoup de données dans la littérature, c'est beaucoup dépendant de la personne qui va faire le suivi. Il faut comprendre que souvent, c'est la capacité de la personne de détecter la carcasse, c'est donc sa possibilité de voir la carcasse, est-ce qu'il est en compétition ou non avec des prédateurs aussi, parce que c'est toute une mécanique à tenir en considération au niveau d'un programme de suivi de mortalité. Donc il faut vraiment porter une attention particulière au niveau de qui le fait et d'essayer de standardiser une méthode au niveau du suivi, notamment pour la mortalité.

550 Et le programme de suivi environnemental, bien, il doit être adapté à la taille du parc éolien et également à la vulnérabilité du milieu récepteur, si on parle d'un secteur comme Murdochville qui a de la Bicknell, dont il faudrait quand même prendre en considération la Bicknell dans un programme de suivi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

560 C'est intéressant.

565 Quand on regarde ce que vous venez de présenter, ce que devraient faire les promoteurs de ces projets-là, et on regarde l'intention de développer les mille mégawatts (1000 MW), c'est un peu, on dit, à quelle vitesse ça devrait être fait, ces choses-là, comment ça prend de temps pour faire ces inventaires-là, et comment ça peut s'inscrire dans un développement raisonnable, là, parce qu'il y a toujours des dates, il y a des fenêtres d'opportunité, et comment vous voyez ça, l'implantation.

570 Est-ce que tout doit être fait par les promoteurs, est-ce qu'au niveau des inventaires par exemple, Environnement Canada ou d'autres organismes, parce que j'imagine qu'un promoteur qui arrive avec un projet de cent mégawatts (100 MW) dans une intention de mille (1000 MW), si on parle de corridors, il y a des choses qui peuvent s'établir à long terme, d'autres à court terme.

575 Quelle est votre vision de ça.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

580 En ce qui concerne, et j'en avais parlé un peu plus tôt cet après-midi, au niveau de la connaissance au niveau régional, je crois que la littérature, à l'heure actuelle, on en a parlé plus tôt, les bases de données sont en mesure de donner quand même déjà un premier portrait intéressant.

585 Au niveau de l'aire d'étude locale, je crois que le promoteur doit s'assurer de la description et, en fin de compte, de fournir les éléments, les données nécessaires pour décrire l'aire d'étude locale.



590 En ce qui concerne les migrations, comme j'ai dit plus tôt, on reconnaît les lacunes qu'il y  
a au niveau de la science et de la technologie, et des préoccupations, il y a un projet d'étude, on  
est en train d'étudier la faisabilité d'une étude au niveau des migrations, mais je crois que le  
promoteur doit quand même s'impliquer à cet élément-là, notamment au niveau du design du  
parc, parce qu'à l'heure actuelle, on parle d'un projet d'éoliennes, on maximise la position pour le  
vent, mais est-ce qu'on maximise également pour les autres éléments importants de  
l'environnement. Donc à l'heure actuelle, il y a un travail à faire à ce niveau-là et c'est le  
promoteur qui peut le faire également.

595

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est concevable que ce que vous avez décrit là puisse se faire sur une période de  
temps relativement courte et avoir des réponses intéressantes?

600

**PAR M. LOUIS BRETON:**

À l'heure actuelle, au niveau des études de terrain, ce qu'on voit, pour ce qui est des  
inventaires de nidification, c'est minimum un an avant la réalisation du projet.

605

Au niveau des migrations, c'est certain que ça peut être plus difficile, étant donné les  
saisons sont longues, et avoir un portrait juste et réel d'un phénomène migratoire, ça peut  
prendre généralement plus que nécessairement une saison pour s'assurer des couloirs de  
migration.

610

Mais on est conscient de ça et c'est pour ça qu'on veut quand même essayer de combler  
les lacunes à cet effet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

615

Merci.

Monsieur Brodeur, je m'excuse, j'ai posé quelques questions, mais je les prends comme  
vos sous-questions.

620

**PAR M. SERGE BRODEUR:**

625 C'est correct. Peut-être un dernier point, on met beaucoup d'emphase sur les suivis, les  
suivis des mortalités, sur les éoliennes qui vont être installées ou qui sont déjà installées, est-ce  
qu'on va considérer la possibilité d'enlever certaines éoliennes si on s'aperçoit qu'elles sont  
problématiques, pour ceux existantes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

630 J'irais au promoteur après, je vais poser une question avant à Environnement Canada, qu'est-ce qui pourrait être problématique.

On a vu, dans la présentation, on présentait, je pense que c'était un point huit (1,8) oiseau par année, c'est ça, c'était par éolienne ou c'était pour l'ensemble?

635

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Monsieur le Président, ce un point huit (1,8) oiseau, ça provient de la littérature, une étude qui a été menée sur au-delà de quinze mille (15 000) éoliennes, au niveau américain et européen, on arrive avec une moyenne de un point huit-deux (1,8-2) oiseaux par éolienne par année, pour le type de machine qu'on installe à présent.

640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

645 C'est bien ce que je pensais.

Je vous pose la question, d'abord, est-ce que c'est important?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

650

Louis Breton, d'Environnement Canada. Je vais laisser monsieur Yves Aubry répondre à la question.

**PAR M. YVES AUBRY:**

655

Yves Aubry, Service canadien de la faune, monsieur le Président. La donnée de un point huit (1,8), qui provient à mon avis plutôt d'une source de l'ouest américain plutôt qu'une source mondiale, je suis pas convaincu de la moyenne mondiale, mais ça a pas d'importance dans ce contexte-ci, ça, ce sont des mortalités – c'est connu que les mortalités accidentelles annuelles par tour, avec les techniques qu'on a actuellement, produit tout le temps des chiffres minimes, là, de l'ordre de un point cinq (1,5) à deux (2) puis trois (3) oiseaux, quatre (4) oiseaux maximum par tour. Ce qui, au bout de la ligne, tout le monde considère que c'est une mortalité minime, que ça a peu d'impact sur les oiseaux en général.

660

Maintenant, ce qui est jamais évalué, c'est est-ce qu'on peut pas évaluer le potentiel de risque de ce qui se passe en migration. Pourquoi on insiste tellement sur l'identification des corridors de migration, c'est que ce serait juste d'installer des éoliennes dans des secteurs où il y a moins d'oiseaux, où les risques de collision sont moins élevés, dans les circonstances où les vols migratoires commencent à être beaucoup plus bas et deviennent en compétition avec les hauteurs d'opération des éoliennes.

670

Donc, qu'on recense tout le temps, ou qu'on ressasse tout le temps ou qu'on répète tout le temps les faibles mortalités accidentelles par tour, c'est correct, c'est connu, c'est ça la réalité.

675 C'est comme on construit une cheminée, et puis la cheminée va tuer un oiseau par année. Mais ce qui est important, c'est si on va construire la cheminée dans un secteur où il y a des millions d'oiseaux qui passent dans le ciel annuellement, et puis qu'il y a un concours de circonstances qui font que les conditions de vol, durant deux (2) nuits ou une nuit, font que les oiseaux passent beaucoup plus bas et que là, on tue dix mille (10 000) oiseaux d'un coup, et puis ça s'est vu à différents endroits, à différents types de structures, je veux pas dire exclusivement  
680 les éoliennes, on a dit justement que les éoliennes qu'on installe sont un nouveau produit, c'est des nouvelles éoliennes plus performantes, donc on a aucune donnée pour mesurer, évaluer l'impact de ces nouvelles éoliennes par rapport aux anciennes éoliennes, aux anciennes structures.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je posais la question parce que celle qui était adressée s'attaque à la valeur des choses. Donc avant de refilez – d'autant plus que les éoliennes du promoteur ici présent sont à six cent cinquante mètres (650 m) d'altitude, je me dis, c'est à peu près sur le vol peut-être des oiseaux  
690 transcontinentaux...

**PAR M. LOUIS BRETON:**

695 Bien, on parle – excusez, monsieur Harvey.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

700 Non, c'était simplement - mais sérieusement, comme ça m'était adressé, avant de demander à monsieur Vincent de répondre, je voulais avoir une idée de ce que ça pouvait représenter.

705 Monsieur Vincent, la question était, est-ce que vous seriez prêts si, je sais pas, il y avait une catastrophe au pied d'une éolienne, une des éoliennes, est-ce qu'il serait concevable de la changer de place.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

710 A priori, il faudrait définir qu'est-ce qui est un seuil intolérable. Juste la définition de ça va prendre du temps à le définir.

Ma réponse la plus directe, ce serait probablement non, la réponse. À moins qu'on me prouve que c'est absolument nécessaire. Mais évidemment, si la démonstration est faite que c'est jugé absolument critique, on peut jamais dire non, on peut jamais dire oui.

Tu as peut-être un complément de réponse, Robert?

715

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Robert Demers. Si vous permettez, effectivement j'aurais un complément de réponse. C'est qu'avant de se rendre à ce point-là, je pense qu'il y a la possibilité de mise en place de mesures d'atténuation et d'en voir la démonstration de l'effet réel pourrait peut-être permettre de résoudre la problématique en question.

720

Et si vous me permettez, j'aimerais profiter de l'occasion pour peut-être un petit peu relocaliser le contexte du taux de mortalité des oiseaux. Il y a eu quand même des études de faites au niveau canadien, monsieur Aubry parlait tantôt au niveau de l'Alberta mais il y a quand même des projets qui sont plus proches de nous que ça, et même certains projets où on a des très gros taux d'utilisation d'oiseaux migrateurs, et il y a eu des études de suivi, c'est pas des impacts appréhendés, c'est vraiment des suivis qui ont été faits, qui donnent des valeurs à ce niveau-là.

725

730

Donc si vous permettez, j'aurais peut-être un acétate à présenter là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez. Bien que le taux était pas remis en question comme tel, là, mais si vous voulez présenter quelque chose, allez-y.

735

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Dans le sens de contextualiser l'importance de la problématique.

740

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

745

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

À Pickering, en Ontario, il y a un suivi qui a été réalisé sur une période d'un an au complet, sur une machine Vestas V80, donc c'est exactement le même type de machine qu'on prévoit installer ici, qu'on installe actuellement sur Copper. Le suivi sur une base annuelle a démontré, et on parle, Pickering, c'est sur le bord du lac Ontario, dans un milieu très varié, où on retrouve des marécages, on retrouve des boisés de différents niveaux, donc un milieu très varié et sur le bord du lac Ontario où il y a aussi des déplacements d'oiseaux, donc le suivi sur un an au complet a démontré deux (2) oiseaux qui ont été considérés, au niveau du suivi, comme des mortalités imputables à l'éolienne. Il s'agissait de deux (2) migrateurs nocturnes, donc des

755

oiseaux qui migraient durant la nuit, qui sont morts suite à une collision avec la structure, et non pas à cause du fonctionnement de l'éolienne comme telle, c'est un choc, c'est une collision.

760 Il y a eu d'autres projets d'éoliennes aussi à Northcap, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui est  
situé sur la pointe de l'Île-du-Prince-Édouard, donc qui constitue quand même un élément, une  
situation qui est favorable à la migration des oiseaux, parce que les oiseaux cherchent quand  
même à avoir des aires terrestres pour éventuellement se reposer, donc il y a eu un suivi de six  
(6) mois, dont un mois en entier sur la période de migration printanière, sur huit (8) éoliennes  
765 Vestas V47, c'est des Vestas quand même qui sont plus petites que la nôtre, OK. Il y a eu une  
seule mortalité enregistrée imputable aux éoliennes.

Par contre, compte tenu qu'ils ont fait une étude au niveau carcasse, voir la prédation,  
l'effet des prédateurs, renards ou autres, sur les oiseaux, ils ont estimé, ils ont extrapolé à cinq  
770 (5) oiseaux qui auraient été tués, en six (6) mois, dû aux huit (8) machines. Donc ça, c'est un  
suivi continu sur six (6) mois.

Il y a Le Nordais qui a eu un suivi sur vingt-six (26) structures, lors des migrations  
printanières-automnales, où il y a eu aucune mortalité d'enregistrée. Les méthodes qui ont été  
appliquées au Le Nordais, c'est des méthodes qui ont été montrées au Service canadien de la  
775 faune et qui ont été acceptées par le Service canadien de la faune.

Et pour éviter un petit peu les doutes, c'est que ce suivi-là a été exécuté par un biologiste  
ornithologue qui, lui-même, est actuellement engagé par le Service canadien de la faune; donc je  
présume qu'il avait les compétences nécessaires. Ce protocole-là, il y avait un suivi au niveau  
780 des carcasses, ça avait été accepté par le Service canadien de la faune.

Et un dernier point, si vous voulez Buffalo Ridge, au Minnesota, il y a trois point cinq  
millions (3,5 M) d'oiseaux qui passent au-dessus du parc d'éoliennes, et eux autres ont eu une  
moyenne de deux point huit-trois (2,8-3) oiseaux par éolienne, sur une base annuelle. Et puis là,  
785 on parle de trois point cinq millions (3,5 M) d'oiseaux qui passent au-dessus du parc, donc c'est  
quand même des quantités d'oiseaux assez importantes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

790 Merci.

**PAR M. SERGE BRODEUR:**

795 Pour terminer, c'est sûr qu'on parle toujours de moyennes, ça veut dire qu'il y a certaines  
tours ou certaines éoliennes qui peuvent avoir beaucoup plus de mortalités que d'autres, je  
pense que ça démontre bien, en plus on nous a mentionné la quasi impossibilité d'enlever les  
structures, ça démontre bien la nécessité de bien évaluer les sites avant l'implantation, de faire

des études d'impact valables et aussi de considérer des sites alternatifs, lors des projets, du développement des projets. Merci.

800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

805

---

**SUZANNE FOURNIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

810

Je demanderais à madame Suzanne Fournier de venir.

Entre temps, juste, monsieur Breton, on a lu en quelque part qu'il y avait une préoccupation au niveau des chauves-souris. Est-ce que dans les études que vous avez regardées, que vous avez pu faire, il y avait une différenciation entre les différents oiseaux?

815

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Louis Breton, d'Environnement Canada. J'ai vu, dans la revue de littérature, au niveau des collisions, la mention des chauves-souris et les mammifères, c'est provincialement, donc je vais laisser aux gens de la Société faune et parcs la possibilité de répondre.

820

**PAR LE PRÉSIDENT:**

825

On va aller voir monsieur Pelletier.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Il est certain qu'à l'heure actuelle, la littérature montre, en tout cas depuis quelques années, la collision entre les chauves-souris et les éoliennes. Ce qui est préoccupant, si je peux faire une petite parenthèse, monsieur le Président, j'ai fait mes études graduées sur les chauves-souris et les chauves-souris ont la capacité de faire de l'écholocation, dont en principe seraient en mesure de détecter un objet dans le noir sans problème. Et le fait qu'on dénombre des mortalités reliées aux éoliennes pour les chauves-souris me préoccupe personnellement.

830

835

Sur ce, je vais laisser la parole aux gens de la Société faune et parcs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840

Elles sont peut-être habituées aux structures fixes.

Monsieur Pelletier.

**PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

845 Oui, Claudel Pelletier, Société faune et parcs. Lors du dépôt de l'étude d'impact, on avait soulevé d'ailleurs cette question-là au promoteur, à savoir s'il y avait quelque chose de prévu dans l'étude d'impact pour tenir compte des mortalités de chauves-souris, parce que dans la réserve faunique des Chics-Chocs, il y a un hibernacle qui est là, parce qu'il y a certaines chauves-souris qui migrent mais il y en a d'autres qui résident aussi et puis qui passent l'hiver  
850 dans des grottes, dans des anciennes mines désaffectées, c'est le cas à Candego.

Alors on avait demandé de tenir compte de cet impact-là. Par contre, il y a rien eu de rajouté à ce niveau-là, ça fait que moi, j'ai fait une petite recherche rapide sur Internet, juste pour voir s'il y avait de la documentation qui existait, et puis j'ai trouvé assez rapidement au moins  
855 quatre (4) ou cinq (5) endroits où ils avaient documenté des mortalités de chauves-souris. Il y en a à Vansicle Ridge, en Oregon, il y en a à Buffalo Ridge, au Minnesota que vous avez soulevé tantôt, il y en a (inaudible) au Wyoming, en tout cas il y en a à quelques endroits.

Et puis la plupart des espèces qui ont été mentionnées là-dedans, c'est des espèces  
860 qu'on retrouve en Gaspésie aussi, il y a des migratrices et puis il y a des résidentes.

Alors oui, effectivement, dans la littérature, on retrouve des choses par rapport aux collisions des chauves-souris.

865 Il y a une couple d'hypothèses qui sont soulevées, entre autres avec les écholocations, c'est qu'apparemment, certaines espèces migratrices, quand elles arrivent dans des zones plus ouvertes, réduisent un peu, pour conserver de l'énergie, réduisent un peu le système d'écholocation et se feraient déjouer à ce moment-là. Sauf que ça, c'est des hypothèses.

870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Est-ce que vous avez, monsieur Vincent, quelque chose à ajouter à ce niveau-là?

875

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais laisser monsieur Demers répondre.

880 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, disons que généralement, ce qu'on a retrouvé au niveau de la littérature, c'est quand même relativement peu documenté au niveau de la question des chauves-souris, on parle d'hypothèses, de différentes hypothèses.

885

Il faut penser que la chauve-souris, même dans des milieux ouverts, elle va à la chasse normalement, et sa préoccupation, c'est d'aller chercher des proies, et les proies qu'elle va chercher, c'est des insectes.

890

Donc moi je pense, comme hypothèse, on peut mettre aussi l'hypothèse qu'elle continue à émettre et à fonctionner au niveau de location pour au moins récupérer le moustique, donc si elle est capable de récupérer le moustique, on pense qu'elle devrait être capable de récupérer, dans son champ de radar, l'éolienne aussi.

895

Donc c'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

900

Vous n'êtes pas allé plus loin que ça. Ça va.

Madame Fournier, donnez-moi encore trente (30) secondes.

905

On parlait tantôt de mesures d'atténuation si jamais on détectait qu'il y avait un problème particulier, avec plus d'oiseaux morts qu'on pense, ça pourrait être quoi? Parce que j'ai entendu tantôt la peinture, peut-être un éclairage, est-ce qu'il y a vraiment des mesures d'atténuation possibles?

Monsieur Vincent.

910

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur Demers, s'il vous plaît.

915

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, Robert Demers. On pourrait peut-être présenter si possible l'acétate.

920

Au niveau de la revue de la littérature, les méthodes qui sont proposées pour réduire les taux de mortalité, il y a d'abord de peindre les pales des éoliennes pour les rendre plus visibles. Il y a s'assurer que les éoliennes ont moins de cent vingt (120 m) à cent cinquante mètres (150 m), donc limiter quand même la hauteur des tours parce que c'est une des sources de



mortalité potentielle. Il y a la possibilité d'installer des systèmes pour effaroucher les oiseaux, au niveau de bruit ou autres.

925           Au niveau du gouvernement américain, il recommande aussi d'utiliser des lumières blanches.

930           Parce que souvent, ces tours-là, il faut penser que c'est relativement haut et on se doit, au niveau de la sécurité du transport en avion, d'avoir au moins quelques points où on a des éclairages. Donc de choisir le type d'éclairage, et de un, donc d'utiliser des lumières blanches, c'est préférable; si on doit utiliser absolument des lumières rouges, bien, elles devraient être stroboscopiques pour avoir le minimum d'éclair par minute, donc de limiter, pour pas que ça devienne un attrait pour les oiseaux.

935           Il peut y avoir des systèmes d'arrêt contrôlés au niveau des éoliennes par une écoute électronique. Donc quand il y a une grosse problématique au niveau des oiseaux migrateurs, on peut aussi, on en a parlé tantôt, au niveau des méthodes, y aller par écoute et quand ça se présente en période de migration forte, bien, ça donne un signal à l'éolienne et puis ça pourrait même mener à son arrêt temporaire.

940           Réaliser les travaux de construction en dehors de la saison de nidification, donc avant le 15 juin et après le 1<sup>er</sup> août, quand la majorité des activités de nidification sont terminées.

945           Possibilité aussi de déterminer des déplacements massifs d'oiseaux avec un réseau radar, on en a parlé aussi.

950           Donc quand il y a une grosse problématique, mais tout ça, à notre avis, le meilleur moyen de savoir si on a une problématique, c'est par un suivi. On a beau déterminer avec des inventaires qu'il y a des oiseaux ou qu'il y en a moins ou qu'il y en a plus, ce qui manque actuellement, c'est la documentation de données réelles sur le terrain, avec des machines qu'on utilise aujourd'hui, voir si réellement il y a un problème ou si c'est un faux problème. Et quelles sont les machines qui sont plus problématiques que d'autres; il y en a peut-être plus problématiques que d'autres. À ces endroits-là, de mettre en place des mesures d'atténuation.

955           Donc la position du promoteur est un peu dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

960           Ça va, merci.

Madame Fournier, c'est à vous.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

965 Oui, Suzanne Fournier. Donc on va redescendre sur terre, plus précisément dans les  
cours d'eau. On dit que:

"Les impacts potentiels liés au transport des matières en suspension sont la détérioration  
de la qualité des eaux des cours d'eau récepteurs et conséquemment de la qualité de l'habitat du  
970 poisson. La majorité des cours d'eau traversés sont plutôt à caractère intermittent et de faible  
dimension."

Est-ce que vous pouvez nous présenter une carte du réseau hydrographique. Dans  
l'étude d'impact, moi, j'en ai pas vu.

975

Dans quel bassin versant on se retrouve, est-ce qu'il y a des cours d'eau permanents  
dans les zones étudiées, et puis est-ce que les impacts sur les cours d'eau ont été évalués, les  
impacts du déboisement et des chemins d'accès sur les cours d'eau ont été évalués en regard de  
l'érosion des sols, donc des problèmes de matières en suspension dans les cours d'eau.

980

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. On pourrait peut-être mettre un acétate, je pense qu'on a vu dans la présentation  
qu'il y avait un acétate où vous avez mentionné les deux (2) bassins versants.

985

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

990

Monsieur Demers.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Donc Robert Demers. On va y aller par parc. Disons que globalement, le parc Copper  
995 aboutit au niveau de la rivière Madeleine comme finalité; alors que le parc Miller, lui, aboutit à la  
rivière York comme finalité. Ça, c'est deux (2) bassins, si vous voulez, comment je dirais,  
primaires.

Comme on l'a dit au niveau de la présentation, c'est qu'il faut considérer que les deux (2)  
1000 parcs, compte tenu qu'ils sont en élévation, ils se retrouvent en tête de bassin, donc se  
retrouvent en tête de bassin de plusieurs petits cours d'eau qui commencent par être  
intermittents, deviennent des cours d'eau plus permanents, un ruisseau, pour se retrouver  
éventuellement dans la rivière Madeleine ou dans la rivière York.

1005           Donc de façon globale, si on regarde la disposition des chemins, dans chacun des parcs,  
on a une traversée de cours d'eau dans laquelle on se retrouve dans un cours d'eau permanent.  
Et dans un des cas, il y a déjà un ponceau qui est installé parce qu'il y a déjà un chemin existant.  
Ce qu'on fait, c'est qu'on le replace dans le bon sens, selon ce que le RNI, le Règlement sur les  
normes d'intervention en forêt publique nous dit, et selon ce que le Guide des bonnes pratiques  
1010 nous stipule.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1015           Est-ce que vous pouvez nous indiquer, sur la carte, où se situe ce ruisseau.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

1020           Jean-François Beaulieu, pour Comtois, Blouin. Le ruisseau (inaudible), qui avait déjà un  
ponceau qui était existant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça, c'est dans le bassin de la rivière York.

1025           **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Copper, donc ça va dans la rivière Madeleine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1030           Ça, c'est la rivière Madeleine.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1035           Oui. Dans l'autre parc – c'est parce que Jean-François travaille actuellement sur le parc  
neuf mégawatts (9 MW), donc il est en mesure de voir sur le terrain réellement l'état des cours  
d'eau et l'état des ponceaux qui sont en place.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1040           Je comprends.

Une question en passant, une sous-question, quelle est la différence d'approche vis-à-vis  
un cours d'eau intermittent et un cours d'eau permanent.

1045

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1050 C'est qu'au niveau des cours d'eau intermittents, si on regarde, exemple, au niveau du poisson, qui est l'être ou la bête qu'on doit considérer au bout, qui est dans ce cas-là les salmonidés, les truites qu'on fait une attention plus particulière, c'est que compte tenu de son cycle vital, la truite va pondre à l'automne et les oeufs vont éclore au printemps, donc un cours d'eau intermittent n'est pas intéressant pour elle, si ce n'est au point de vue quantité d'eau qu'on apporte à un moment donné, mais pour son cycle reproducteur, il a pas d'importance.

1055 Alors que le cours d'eau permanent en a une importance beaucoup plus grande. Lorsqu'on retrouve des caractéristiques physiques, granulométrie, vitesse de courant et tout ça, profondeur, à ce moment-là on peut avoir des fraies, des fraies de truites qui viennent se produire. D'où l'importance du cours d'eau intermittent, cours d'eau permanent.

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends au niveau de la fraie et de l'habitat, mais au niveau d'une érosion par exemple.

1065 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ça, si vous permettez, monsieur le Président, pour la question d'érosion, je pense que c'est important de revenir sur le Guide des bonnes pratiques et de voir quels sont les éléments du Guide de bonnes pratiques qui concernent ou qui permettent de contrôler l'érosion.

1070 Et dans ce sens-là, si vous permettez, je demanderais à monsieur Martin Leblanc, de la firme Activa Environnement, qui lui travaille avec le groupement forestier ici, donc lui s'occupe plus particulièrement de ces travaux-là en réalité dans le champ, dans le bois.

1075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est lui qui a la responsabilité du Guide des bonnes pratiques.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1080 De l'application, et il le connaît très bien. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1085 Monsieur Leblanc.

**PAR M. MARTIN LEBLANC:**

1090

Monsieur le Président, Martin Leblanc de Activa Environnement. Effectivement, vous parliez de ruisseau intermittent et ruisseau permanent, on parle de sédiments, c'est la même approche pour un ruisseau intermittent qu'un ruisseau permanent, au niveau des sédiments.

1095

L'objectif du Guide des saines pratiques est zéro sédiment dans les ruisseaux intermittents et ruisseaux permanents, et rivières, et lacs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1100

Il y a pas de différence.

**PAR M. MARTIN LEBLANC:**

1105

On le traite de la même façon. Parce que, intermittent, il faut comprendre que si on apporte des sédiments dans les ruisseaux intermittents, ils vont se retrouver dans le ruisseau permanent. Alors on les traite de la même façon.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1110

Merci.

Madame Fournier.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1115

Deuxième question, concernant le suivi de l'habitat du poisson, "Programme de suivi environnemental pendant la phase d'exploitation", on dit:

1120

"Une fois que l'implantation du terrain sera faite, il y aura une caractérisation de l'habitat aquatique pour chaque traversée de cours d'eau permanent. À l'étape des plans et devis, les sites exacts des traversées de cours d'eau seront établis et seront caractérisés."

1125

Que signifie "Une fois que l'implantation du terrain sera faite", et la caractérisation des cours d'eau, de l'habitat aquatique, ne devrait-elle pas se faire avant la phase d'exploitation, avant même les plans et devis, afin d'inclure les impacts potentiels dans l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1130

La citation, est-ce que ça vient de l'étude d'impact du promoteur, ça?

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1135 Du résumé. Ou encore, moi, j'ai surtout consulté l'étude d'impact, mais le résumé et le document qui était la réponse aux questions, là, le document complémentaire, là. Donc c'est un ou l'autre, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1140 C'était une réponse du promoteur. C'est pas quelque chose qui vient du ministère de l'Environnement ou de...

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1145 Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1150 C'est très bien.  
Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1155 Monsieur Demers, s'il vous plaît.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1160 Ce que je peux répondre là-dessus, c'est que le Guide des bonnes pratiques a été justement élaboré afin de sécuriser l'habitat du poisson, parce que c'est plus particulièrement, si je ne me trompe, voulu au niveau du secteur de la Gaspésie, dans un secteur où on retrouve des rivières à saumon, donc ce Guide des bonnes pratiques là a été particularisé et comprend des éléments, soit au niveau du type de traversées de cours d'eau, au niveau de l'interception des eaux de ruissellement, qui font en sorte de garantir qu'il y a pas de problème au niveau de l'habitat du poisson, entre autres les habitats de salmonidés.

1165 Et comme il y a quelqu'un qui l'a précisé en cours d'après-midi, c'est que ce guide-là n'est pas obligatoire. Il est au bon vouloir du promoteur. Dans notre cas, nous, on a stipulé, au niveau de l'étude d'impact, que ça se ferait en relation de l'application du règlement RNI et du guide.

1170 Donc normalement, par expérience, lorsqu'on prend des obligations comme ça, le ministère de l'Environnement arrive et puis il le met dans ses conditions d'autorisation du projet. Donc dans ce sens-là, on se sent relativement sécurisée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175

Mais si j'interprète bien la question de madame Fournier, c'est au niveau de la caractérisation du cours d'eau. C'est qu'elle se demandait pourquoi la caractérisation sera faite après, après l'utilisation du terrain, la finalisation de l'installation, je me rappelle pas des termes, mais pourquoi c'est pas fait avant.

1180

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Bien disons qu'il faut quand même revenir au départ. C'est que le neuf mégawatts (9 MW) en question était déjà autorisé au moment où nous, on est tombé dans le dossier.

1185

Pour ce qui est de la deuxième phase de quarante-cinq mégawatts (45 MW), les travaux ne sont pas commencés et cette caractérisation-là devra se faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190

C'était pas prévu dans le certificat d'autorisation du neuf mégawatts (9 MW), à ce que je peux voir.

1195

Je me permets d'aller au ministère de l'Environnement et leur demander: comment vous allez analyser, lors de votre analyse environnementale, les deux (2) projets du mont Copper et Miller, par le fait que vous avez une partie importante du projet, si on se fie aux acétates qui ont été présentés après-midi, si on parle des routes, du déboisement et tout ça, qui sera déjà fait pour du moins un neuf mégawatts (9 MW), comment vous allez analyser cet ensemble-là, et allez-vous tenir compte de la partie du neuf mégawatts (9 MW) déjà en cours.

1200

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1205

Ce que j'ai compris cet après-midi, c'est que le promoteur s'engageait, semblait s'engager en tout cas à mettre en oeuvre les mesures prévues justement au RNI et au Guide des bonnes pratiques aux travaux qui sont en cours actuellement, y compris pour le neuf mégawatts (9 MW).

C'est un peu une interrogation, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1210

Oui, je reviens, je pense que cet après-midi, effectivement – mais moi, je me dis, on prend un exemple très concret, qui est le cas de la caractérisation, là, dans le cas de la directive pour le projet de quarante-cinq (45 MW), c'était à faire avant; dans le cas du neuf (9 MW), c'était pas à faire avant, c'était pas exigé dans le certificat d'autorisation.

1215

Comment vous allez traiter, au niveau de l'analyse, ces choses-là.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1220 Bien, dans la mesure du possible, on va traiter le projet dans son ensemble, c'est bien sûr. Et puis au niveau du contrôle en particulier, quand le contrôle va s'effectuer, on va – je pense d'ailleurs, j'ai pas les détails exactement de l'autorisation qui a été donnée dans le cadre du neuf mégawatts (9 MW), mais de mémoire, le représentant de la région pourra le confirmer, il y a eu une demande de suivi un peu, là.

1225 Je sais pas c'est quoi les termes exacts qui ont été utilisés, mais il y a quand même certaines exigences qui ont été formulées au promoteur.

1230 Mais de façon générale, moi je considère qu'en quelque part, c'est un gain que ce projet de neuf mégawatts (9 MW) là soit inclus dans un territoire qui lui a fait, dans son ensemble, l'objet d'une étude d'impact et pour lequel le milieu a été caractérisé, et puis qu'éventuellement, il va y avoir des programmes de suivi de divers ordres qui vont être appliqués.

1235 Donc le projet de neuf mégawatts (9 MW) qui, autrement, aurait pas été étudié aussi à fond, et aurait peut-être pas fait l'objet de suivi, va se trouver inclus. Donc c'est une bonification en quelque part.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1240 Lorsqu'on demande la caractérisation d'un cours d'eau, ça conduit où; une fois qu'on a ces données-là, je fais le parallèle, si on respecte le RNI, si on respecte les guides de bonnes pratiques, est-ce que ça compense pour la caractérisation ou est-ce que la caractérisation va mener à des choses similaires.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1245 La caractérisation du cours d'eau, on parle d'un cours d'eau qui est susceptible de contenir une population de salmonidés par exemple...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1250 Oui.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1255 ... des frayères ou des choses comme ça, bien, il y a des choses qui sont demandées. S'il y a des potentiels par exemple de frayères ou de salmonidés, on va demander à la FAPAQ de nous faire part de ses exigences quant à la caractérisation et aux actions qui devront être prises pour maintenir la pérennité de la ressource. C'est ce qu'on va faire dans le cadre de l'analyse environnementale.



1260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais continuer simplement en demandant à monsieur Pelletier d'apporter son éclairage.

1265 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Oui, Claudel Pelletier, de la Société faune et parcs. Bon, dans le cas des traverses de cours d'eau, des ponceaux entre autres, c'est couvert par le RNI et le promoteur est obligé de se plier au RNI.

1270

Il y a une des clauses du RNI qui dit qu'on peut pas faire, en tout cas, on peut pas construire un ponceau à tant de mètres d'une frayère. Ça fait que peut-être que la caractérisation vient de ça. Donc c'est un peu ça.

1275

Et par rapport au Guide des saines pratiques, le ministère des Ressources naturelles, tous les industriels forestiers l'appliquent, et puis on le demande aussi à n'importe quelle personne qui fait une intervention, un ponceau, de faire aussi les saines pratiques.

1280

Les saines pratiques font en sorte, c'est pas juste la localisation mais c'est aussi au niveau de la gestion des eaux de ruissellement, ça fait que nous, on pense qu'avec l'application des saines pratiques, c'est pas pire faire un ponceau dans le cas d'un projet éolien que de le faire dans n'importe quel autre projet.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Où vous voulez en venir, c'est un peu là, si quelqu'un suit le Guide de bonnes pratiques, en principe il y aurait de toute façon pas à faire la caractérisation parce que c'est prévu que ça va protéger.

1290 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Bien, c'est ça. Dans le fond, le Guide des saines pratiques vient encadrer de façon plus structurée les traverses de cours d'eau, avec des normes qui sont plus importantes, qui vient gérer finalement l'émission de sédiments.

1295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça conduit aux mêmes objectifs.

1300 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Ça conduit aux mêmes objectifs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1305 Madame Fournier.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1310 Oui, juste un petit commentaire, c'est que les saines pratiques, ça vient bonifier le RNI particulièrement pour les cas problématiques d'érosion en Gaspésie. C'est ça, c'est pour ça que c'est important qu'il soit respecté. On n'inspire pas, on l'utilisera pas à bon escient, mais on va le respecter, on va l'exiger. Ça, je pense qu'il faut tenir notre bout là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1315 C'est ce que je pense, le promoteur s'est engagé à le respecter.

Deuxième question?

1320 **Mme SUZANNE FOURNIER:**

Bien, j'en ai posé deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 Bien, faites comme si j'en avais oublié une!

Un instant parce que le promoteur, monsieur Vincent, vous vouliez ajouter quelque chose?

1330

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

C'est pas tant moi comme monsieur Demers qui voulait peut-être intervenir.

1335 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1340 Donc Robert Demers. Pour le cas en particulier de Copper, comme on l'a dit tantôt, il y avait déjà une traverse de cours d'eau, et moi, j'aimerais que monsieur Martin, lui l'a vu le terrain, il a constaté, c'est lui qui a édicté un petit peu les mesures à mettre en place pour que ce ponceau-là soit adéquat, je pense, donc j'aimerais peut-être que Martin vienne renchérir là-dessus, s'il vous plaît.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1345           Remarquez que c'était pas une mise en doute, là. Moi, je voulais simplement voir si on arrivait aux mêmes objectifs.

              Allez-y, monsieur.

1350           **PAR M. MARTIN LEBLANC:**

              Martin Leblanc, Activa Environnement. C'est pour préciser, c'est pas moi, c'est un de mes collègues qui est allé sur le terrain, mais j'aimerais apporter une précision sur les frayères.

1355           Le RNI stipule qu'on doit installer un ponceau en amont des frayères, à un minimum de cinquante mètres (50 m), c'est bien spécifié.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1360           Merci.

              Je m'excuse, monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1365           Denis Talbot, ministère de l'Environnement. Simplement renchérir là-dessus, s'il y a évidemment des éléments particulièrement sensibles, il y en a peut-être pas beaucoup, mais ça peut faire l'objet de conditions d'autorisation et ciblés par le contrôle qui va avoir lieu par la suite, effectué par la Direction régionale. Des éléments très particuliers qui seront contrôlés à des  
1370 moments très particuliers.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1375           Qui seront inclus au décret.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

              Oui. Bien en fait, il y a des conditions de décret et puis par la suite...

1380           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Les conditions de suivi.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1385

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1390

OK, je comprends. Merci.

On y va pour votre troisième question.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1395

Oui, parce qu'il y a personne d'autre?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1400

Non, non, il y a quelqu'un sur le registre. Une certaine faveur que vous avez.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1405

Une faveur, merci!

Je l'aurais pas posée tout de suite, mais étant donné que monsieur Talbot vient de mentionner certaines choses, je vais parler de mesures d'atténuation.

1410

Dans les documents, bon, les mesures d'atténuation courantes des impacts, c'est-à-dire celles qui sont appliquées d'office lors des travaux, on parle de milieu terrestre, c'est des tableaux, là, il y avait des tableaux dans les documents concernant le milieu terrestre, le milieu aquatique, faune et habitat, milieu humain, donc plusieurs tableaux qui nous présentaient des mesures d'atténuation.

1415

Ma question est: qui assure le suivi de ces mesures d'atténuation là, est-ce qu'il y a quelqu'un qui va sur le terrain, qui s'assure que c'est bel et bien suivi, respecté.

Bon, est-ce que vraiment tous ces aspects, qu'on retrouve dans ces tableaux-là, seront pris en compte et respectés lors des travaux.

1420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller au ministère de l'Environnement, monsieur Talbot.

1425 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui. Bon, juste établir une petite différence rapidement entre le suivi et le contrôle. Le programme de suivi, c'est des choses qui vont être faites comme à plus long terme pour vérifier si les impacts prévus se réalisent effectivement ou pas et, éventuellement, apporter des mesures correctives, par rapport, les suivis sur la faune avienne, les suivis du climat sonore.

Alors que le programme de contrôle, c'est autre chose. Le programme de contrôle, c'est sous la responsabilité de l'effectuer de la Direction régionale.

Quand c'est des projets de cette nature-là, dont le décret est émis par le gouvernement, nous de la Direction centrale, on communique avec la Direction régionale, on s'assure ensemble d'établir un programme de contrôle qui se tient, on s'entend sur des choses comme ça, et ce sont les gens de la Direction régionale qui procèdent aux activités de contrôle, donc qui vont faire des visites sur le chantier à des moments stratégiques, sûrement au début, par la suite quand il y a des activités qui sont susceptibles d'être plus dommageables ou sensibles au niveau environnemental, il y a d'autres contrôles qui sont faits. Et à la fin par exemple de la réalisation des travaux, il y a des contrôles qui peuvent être faits également pour voir si tout a été remis en état tel que le promoteur s'était engagé à le faire.

Et il pourrait y avoir toute autre mesure qu'on pourra imaginer en fonction des caractéristiques du projet. Ça pourrait être pendant la période d'exploitation également.

Lorsqu'on parle de suivi de la faune avienne éventuellement qui serait fait par le promoteur, il y a rien qui nous empêcherait de faire des contrôles même pendant ces suivis-là. On peut imaginer plein de choses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, c'est clair.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

Merci.

---

**MARC CARON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Marc Caron.

Bonsoir monsieur Caron.

1470 **PAR M. MARC CARON:**

Monsieur le Président, mon nom est Marc Caron. Monsieur le Président, ma première question, c'est suite à l'intervention du préfet de la MRC Côte-de-Gaspé, monsieur Noël-Marie Clavet, cette audience publique est-elle pour le projet neuf mégawatts (9 MW) ou quarante-cinq mégawatts (45 MW).

1475

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, je peux vous dire que la lettre que je lisais au début, le mandat du ministre, était pour les quarante-cinq mégawatts (45 MW). Ça répond à votre première question?

1480

**PAR M. MARC CARON:**

Le technocentre éolien a été créé pour développer la filière éolienne pour la Gaspésie. Ce technocentre a fait des études de faisabilité, de rentabilité avec divers fabricants. Dans ces études, ça faisait partie des coûts de production, le coût d'achat de l'électricité d'Hydro-Québec, etc., etc., qui donnent autrement dit un signe de piastre au bout, un dollar au bout.

1485

Le technocentre éolien n'est pas ici aujourd'hui pour fournir ces documents, cette valeur. C'est des données précieuses, afin d'établir clairement le potentiel de revenu de cette ressource naturelle en Gaspésie.

1490

Ma question est la suivante: quelles vont être les retombées économiques à long terme découlant de la production. Il a été échangé au sujet de la construction, au sujet de l'exploitation, au sujet de la production, qu'est-ce qui va rester aux Gaspésiens.

1495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous posez votre question du regard du projet actuel?

1500

**PAR M. MARC CARON:**

Du projet actuel et sur le futur.

1505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur le futur, ça va peut-être être difficile.

1510

**PAR M. MARC CARON:**

Quarante-cinq mégawatts (45 MW).

1515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser la question à monsieur Vincent, qu'est-ce qui va rester dans le futur de retombées régionales et locales de votre projet.

1520 **PAR M. MARC CARON:**

À long terme.

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À long terme.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1530 C'est une question qui est difficile à répondre parce qu'elle est large. Je vais essayer de l'aborder le plus directement possible.

1535 La retombée qui serait maximisée en région, au niveau des projets présents et futurs, c'est toute retombée qui découlerait de la vente directe de l'électricité à Hydro-Québec. Si on pouvait trouver le moyen que les Gaspésiens soient propriétaires des projets, il y aurait un impact majeur de retombées économiques.

1540 Donc nous autres, de la manière qu'on voit ça, c'est qu'il y a différentes formes de financement pour construire des projets. On peut emprunter de l'argent à la banque, on peut emprunter des étrangers qui investissent en Gaspésie et qui prennent les profits et qui s'en vont avec. Ou bien on peut avoir des approches où c'est que c'est les gens de la région ou les gens du Québec qui investissent dans les projets.

1545 Et le cas du mont Copper, je pense que ce serait probablement le cas d'espèce, d'un nouveau phénomène qui va se répéter, la structure de financement par action accréditive, qui fait en sorte que c'est des propriétaires, des gens du public qui investissent dans le projet, qui fait en sorte que ces gens-là étant propriétaires publics du projet vont être sûrs qu'ils vont avoir les profits de l'exploitation de ces projets-là.

1550 Donc en termes d'impact économique, dépendamment de quel bord, quel angle qu'on donne à ça, l'impact maximal qui maximiserait les retombées permanentes pendant vingt et un (21) ans, ce serait les impacts qui sont associés directement à la vente de l'électricité en tant que propriétaire du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1555

Autrement, ce que vous avez mentionné un peu plus tôt, si on prend les deux (2) projets, c'est les emplois qui sont créés, et pour la durée du projet.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1560

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1565

C'est plus modeste, c'est quand même significatif, mais c'est plus modeste que ce que vous préconisez pour des projets...

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1570

En réalité, monsieur le Président, c'est que si on regarde un projet de cinquante-quatre mégawatts (54 MW) avec trente (30) éoliennes, il va y avoir, mettons dans quelques années, lorsqu'il va y avoir justement des retombées industrielles escomptées, là, donc il va y avoir des gens dans une usine qui vont construire certaines composantes éoliennes la première année, ils vont donc construire trente (30) machines, disons, pour un projet qui va durer vingt et un (21) ans.

1575

Donc en partant, là, le potentiel d'impact économique est relativement limité.

1580

Maintenant si, par opposition à ça, on regarde sous un autre angle, sous l'angle où ce serait par exemple des coopératives ou des investisseurs de la Gaspésie ou d'ailleurs, québécois, qui étaient propriétaires ultimement du projet, bien là, on comprend que tous les revenus récurrents des prochains vingt et un (21) ans vont avoir un effet de levier multiplicateur par rapport aux retombées directes dans les poches des gens, là.

1585

C'est les deux (2) extrêmes, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1590

Je comprends bien.

Ça répond à votre question?

**PAR M. MARC CARON:**

1595

C'est une réponse. Merci.



**SUZANNE FOURNIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1600

Je demanderais à madame Fournier de se rapprocher du micro.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1605

On dit, dans les documents – Suzanne Fournier.

"À cause du relief montagneux prédominant, la zone d'étude est généralement bien drainée et les zones humides y sont rares."

1610

Même rares, les zones humides ne sont-elles pas des milieux présentant une grande biodiversité méritant une protection maximale. Alors combien de zones humides on a dans les secteurs à l'étude et puis ont-elles été caractérisées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1615

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1620

Monsieur Demers.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1625

Les zones humides ont été localisées à partir des documents photographiques, photos aériennes et cartographiques qui sont disponibles.

Il faut par contre comprendre que la nature même du projet fait en sorte qu'on s'éloigne naturellement et nécessairement de ces zones-là puisqu'on a tendance à aller plus dans des secteurs de sommet pour venir installer les éoliennes comme telles.

1630

Donc en aucun temps on a de chemins d'accès ou de sites d'emplacement d'éoliennes qui sont dans la zone d'influence possible de ces zones-là.

1635

D'ailleurs, je pense qu'au niveau du RNI, il est prévu de pas avoir de chemin à l'intérieur d'une limite de soixante mètres (60 m) de ces cours d'eau ou plans d'eau. Ça, c'est nécessairement respecté au niveau des chemins.

Mais en plus, comme je vous dis, les éoliennes sont à un endroit beaucoup plus haut. Mais il faut toujours penser que les chemins, on applique le RNI et le Guide des saines pratiques.

1640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Deuxième question.

1645

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

Concernant le déboisement, on sait que dans les deux (2) prochaines années, il y a pas de coupes forestières qui sont prévues. On dit:

1650

"Le prochain plan quinquennal devrait être déposé à l'automne. Il est fort possible que les forêts à proximité des éoliennes soient exploitées."

Avez-vous consulté ces plans pour les cinq (5) prochaines années et qu'en est-il, quelles sont les coupes prévues et quel exploitant.

1655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais passer au ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, et leur poser la question, quelles sont les perspectives d'exploitation forestière dans les limites des projets en cause.

1660

**PAR M. DANIEL CHOUINARD:**

OK, le plan quinquennal du secteur a été révisé, il faut faire attention, c'est pas un nouveau plan quinquennal de cinq (5) ans, c'est juste une prolongation du plan quinquennal actuel pour tenir compte qu'il y a un retard dans le dépôt des plans "général".

1665

Donc le plan qui a été déposé dans cette aire commune là couvrait les deux (2) prochaines années, soit l'année 2004 et l'année 2005. Il a été déposé au début décembre, puis je serais pas en mesure de vous dire, par exemple, s'il y a des activités forestières qui ont été rajoutées, parce qu'il y en avait pas de prévues dans le dernier plan, je serais pas en mesure de vous dire si le nouveau plan a rajouté des activités forestières dans ce secteur-là.

1670

1675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on pourrait vous demander de le vérifier et de nous le déposer dans les jours qui viennent. Ce sera déposé dans les centres de documentation et sur le site Internet.

1680

**PAR M. DANIEL CHOUINARD:**

Pas de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1685           Merci.

              Madame Fournier.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1690           On dit:

              "Ces travaux de déboisement seront faits par des exploitants locaux et la matière  
ligneuse récoltée sera récupérée. Certains industriels bénéficient de contrats  
1695 d'approvisionnement et d'aménagement forestier, les CAAF."

              Donc on nomme ici Bois Granval, Bois Marsoui, Écoced, GDS, bon, Les Cèdres Chics-  
Chocs, Spruce Fall Matane.

1700           Donc pouvez-vous nous expliquer comment ces contrats de déboisement seront  
octroyés, qui aura ces contrats. Est-il possible que ce soit d'autres exploitants que les industriels  
qui obtiennent les contrats de déboisement.

1705           Puis une petite sous-question, là, qu'advient-il des débris ligneux et des souches à la  
suite du déboisement et de l'ouverture des chemins. Parce qu'on voit encore, dans nos forêts, ça  
je pense que ça se fait plus comme ça présentement, mais des tas, des monticules de bois qui  
vont prendre des années et des années à se décomposer. Donc c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1710           Monsieur Vincent, pouvez-vous...

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1715           Oui, il y a potentiellement deux (2) personnes qui peuvent répondre, donc en tout cas, on  
va voir qui devrait commencer. Sur une base commerciale, je pense que dans le cas de Copper,  
ça implique Trans-Sélect, je présume, sur une base commerciale mais sur une base aussi  
d'étendue de travaux, ce serait peut-être Activa qui pourrait répondre.

1720           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Il serait bon de parler au micro, parce qu'on perd des bouts, là.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1725

Bon, il y a deux (2) aspects au niveau de la question, donc d'abord, qui va faire les travaux, ce serait les gens de Trans-Sélect, qui sont gérants de projet, et sur la partie qu'est-ce qu'on fait des matières ligneuses non récupérables, ce serait monsieur Martin Leblanc, là, de Activa Environnement qui viendrait y répondre. Merci.

1730

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

Trans-Sélect, c'est un exploitant ou...

1735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va avoir l'information, je pense.

**PAR Mme ANNE SAVATHIER:**

1740

Anne Savathier, de Trans-Sélect, entrepreneur général, gérant de projet. C'est ça, pour tout ce qui est du bois qui est coupé pour le déboisement, nous avons un sous-traitant qui travaille, de Sainte-Anne-des-Monts, qui lui est responsable de trier le bois, qui fait la coupe de bois, il ébranche tout le bois, et il doit trier selon le ministère de l'Environnement, selon les demandes du ministère, trier selon les diamètres de chaque tronc et procéder comme il se doit.

1745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes allés par appel d'offres, ça, ou...

1750

**PAR Mme ANNE SAVATHIER:**

Ça, ça a été donné à sous-traitance locale. Ça a été par rapport au régional, aux gens qui ont donné leur nom pour faire les travaux locaux.

1755

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

C'est pas des appels d'offres, là. Ils ont choisi parmi...

1760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, je comprends. J'ai dit "appel d'offres", mais c'était simplement pour savoir de quelle façon ça avait été donné.

1765

**PAR Mme ANNE SAVATHIER:**

Non, non, c'est par rapport au contrat.

1770

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

Ça va être pour tout le développement?

1775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est pour tout le développement, est-ce pour tout le parc ou simplement pour le neuf mégawatts (9 MW) actuel?

1780

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Trans-Sélect vont être l'entrepreneur pour la deuxième phase de Copper. Sur Miller, actuellement, les contrats sont pas négociés avec le turbinier et par voie de conséquence, les contracteurs généraux non plus.

1785

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien.

1790

Pour le deuxième élément?

**PAR M. MARTIN LEBLANC:**

Martin Leblanc, Activa Environnement. Pour la deuxième partie de la question, je vais transférer à ma collègue, Annie Malenfant, qui est plus apte à répondre.

1795

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

1800

**PAR Mme ANNIE MALENFANT:**

Bonsoir monsieur le Président. Bien d'abord, pour répondre à la première question de la deuxième partie de la question, au niveau des bois marchands, ce qui est convenu sur les terres publiques, c'est qu'il y a des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier qui sont convenus, donc les bois sont déjà attribués aux industriels qui possèdent un contrat sur cette aire commune là. Il s'agit de Bois Granval-GDS, qui est bénéficiaire de cette aire commune là et mandataire de gestion.

1805

1810            Au niveau de la deuxième partie, sur les résidus de matière ligneuse, le RNI prévoit qu'un maximum doit être laissé de trois point cinq mètres cubes à l'hectare (3,5 m<sup>3</sup>/ha) de bois marchand, donc ça, c'est une législation.

1815            Au niveau des résidus non marchands, la législation n'est pas plus précise. Généralement, les bois sont laissés sur le parterre de coupe, tout dépendant du mode d'exploitation, ou en andins.

1820            Bien c'est ça, dans le fond, c'était ma réponse. Si on veut approfondir les bienfaits ou les méfaits de...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, je pense que c'était la réponse.

1825            Madame Fournier, allez-y, j'ai pas d'autres personnes sur le registre pour le moment, donc c'est pas une faveur.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1830            On a parlé de mesures d'atténuation mais on oublie les mesures de compensation.

"Nous sommes d'accord que le projet des parcs d'éoliennes entraîne une perte d'habitat. Pour ce qui est des projets concernant le milieu aquatique, il ne doit y avoir aucune perte nette. "

1835            Ici, on parle de l'habitat du poisson. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour le milieu terrestre, des mesures seraient proposées afin de compenser pour la perte d'habitat causée par le développement des parcs éoliens.

1840            Qu'en pensez-vous et peut-on s'avancer à proposer quelques mesures de compensation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, vous pourrez toujours vous avancer dans le mémoire que vous présenterez à la Commission. L'objectif ce soir n'est pas d'avoir votre opinion.

1845            On pourrait demander au ministère...

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1850            Il y a quelques questions là-dedans, qu'en pensez-vous?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1855 Bien, ce que je pense, moi, c'est de poser la question au ministère, de voir s'il existe des compensations ou c'est de facture courante de demander des compensations pour le milieu terrestre, comme on peut voir dans le milieu aquatique.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1860 Denis Talbot, ministère de l'Environnement. Je dirais pas que c'est une pratique courante, c'est des choses qui sont déjà arrivées dans le cadre de certains projets où on avait des milieux particulièrement sensibles, par exemple des zones humides de qualité ou des secteurs où il y avait des plantes rares de recensées ou un fort potentiel de plantes rares, et que c'était difficile d'éviter, à ce moment-là il pouvait y avoir des mesures de compensation.

1865 Ça peut prendre différentes formes, soit recréer un milieu humide, ce qui est réalisable, ce qui a fonctionné à plusieurs reprises, ça peut être de transplanter certaines espèces dans des milieux similaires. Il y a des travaux de cette nature-là qui ont déjà été faits mais c'est dans des cas que je qualifierais de plutôt exceptionnels.

1870 Ça nous prend un habitat qui est très particulier. Quand on est dans un milieu où l'ensemble des habitats est plutôt homogène, je vois pas qu'est-ce qu'on pourrait recréer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 Merci.

**Mme SUZANNE FOURNIER:**

1880 Merci. Ça termine mes questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1885 Bon, merci, madame Fournier.

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1890 Moi, j'ai peut-être pas terminé, j'avais peut-être un petit sprint de questions, ce sera pas long mais j'ai peut-être quelques questions à poser à différentes personnes.

1895 On a traité pas mal l'érosion, la sédimentation.

1900 Au niveau du bruit, on l'a posée tantôt, on en a parlé, j'y reviendrai pas, je pense qu'on a parlé que c'était surtout de nuit, parce que j'ai eu le tableau, vous deviez – j'ai revu le tableau après, j'imagine que ce serait le même tableau, parce que j'avais parlé d'augmentation, et je vois que les augmentations seraient surtout la nuit, pour les augmentations.

1905 Je poserai simplement la question au ministère de l'Environnement, c'est à partir de quel moment on peut considérer que l'augmentation est significative, combien de décibels; si on regarde de nuit par exemple, si on passe d'un niveau de quarante (40 dB) à quarante-trois décibels (43 dB) ou quelque chose comme ça, à partir de quel moment c'est significatif?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1910 On parle de critères de quarante-cinq (45 dB) le jour, de quarante (40 dB) la nuit. Les simulations nous indiquent, dans le cas auquel vous faites référence, qu'avec le fonctionnement, il y aurait une augmentation de...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915 Bien, c'est varié, c'est pour ça, je veux pas passer à travers le tableau, simplement...

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1920 OK. C'est certain qu'une augmentation de un décibel (1 dB), c'est pas significatif, là, mais quand on parle de trois décibels (3 dB), ça peut effectivement faire une différence surtout si - bon, c'est sûr que la différence est plus perceptible quand les bruits sont très faibles, mais à partir du moment où on dépasse les seuils prescrits, et puis qu'on est capable surtout d'attribuer ce dépassement à la source visée, ça peut devenir significatif, effectivement.

1925 Mais je pense que dans ce cas-là, compte tenu de la distance, compte tenu de la puissance sonore des machines en question, de la distance, évidemment le facteur d'atténuation dû à la distance, moi...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1930 Parce que ce qui est prévu dans le tableau, si je regarde, même si la distance est là, pour certains endroits, la 3<sup>ème</sup> rue par exemple, où on passe de quarante (40 dB) à quarante-trois (43 dB), de trente-sept (37 dB) à quarante et un (41 dB), c'est trois (3 dB) ou quatre décibels (4 dB), et l'intensité de l'impact, c'est libellé comme faible.

1935



**PAR M. DENIS TALBOT:**

1940 Oui, effectivement, mais je comprends pas, là. Moi, compte tenu de la distance, justement, je vois mal comment on peut obtenir une augmentation si forte que ça. En tout cas, le spécialiste à qui j'ai soumis cette étude-là n'a pas relevé cette chose-là, mais chose certaine, il faudrait qu'il y ait un suivi...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1945 Je vais me tourner tout de suite vis-à-vis...

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1950 ... pour avoir des valeurs réelles, parce que là, on parle de simulations, il peut y avoir eu des facteurs d'interférence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1955 Merci monsieur Talbot.

1960 Je vais me tourner vers monsieur Vincent tout de suite pour demander, comme je disais, je veux pas nécessairement passer à travers le tableau, mais comme il y a des éléments quand même qui me semblent importants, entre guillemets, mais c'est une augmentation qui, selon le ministère de l'Environnement, serait plus que faible, si on parle de trois (3 dB) ou quatre décibels (4 dB).

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1965 Monsieur Demers, je pense, a une réponse, là.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1970 Je suis pas spécialiste en bruit, mais je vous réfèrerais à la page 123 du rapport principal. À cet endroit-là, on dit, "Selon la méthode du CNR", et on réfère à une annexe du rapport qui est annexe F du rapport, il y a des abaques qui sont là et ces abaques-là, de façon reconnue par les spécialistes en acoustique, lorsqu'on a une augmentation de l'ordre de ce qu'on a observé ou ce qu'on a simulé pour les cas de Copper et Miller, c'est qualifié d'impact faible.

1975 Maintenant, si vous voulez un peu plus de précision, on pourrait tenter de joindre le spécialiste qui a fait l'étude acoustique, qui peut être rejoignable par téléphone.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1980 Remarquez, je pense qu'il y a pas eu de préoccupation soulevée ici, et ce sera le ministère de l'Environnement qui aura à analyser techniquement ces impacts-là. Je trouvais assez pertinent de demander quelques informations. Merci.

---

1985 **BERMANS DROUIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1990 Je demanderais à monsieur Bermans Drouin de venir en avant, s'il vous plaît.

1995 Juste en passant, est-ce que, ministère de l'Environnement, monsieur Talbot, en attendant que notre prochain intervenant s'amène, des projets inférieurs à dix mégawatts (10 MW), est-ce que vous pensez qu'il va en venir beaucoup, même s'il y a cet appel d'offres qui vise mille mégawatts (1000 MW), est-ce qu'il y a une prospective chez vous que des projets en bas de dix (10 MW), vous allez en avoir encore?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2000 C'est très difficile à dire, les promoteurs se font plutôt discrets, même si on sait qu'il y en a plusieurs qui ont des projets.

2005 J'ai pas l'impression, en tout cas, c'est juste une impression personnelle, mais j'ai pas l'impression que les projets de moins de dix (10 MW) vont déferler, là. Parce que ça peut être aussi compliqué, finalement, il y a une question d'échelle à un moment donné.

Mais je peux pas aller plus loin que ça, il faut attendre vraiment de voir qu'est-ce qui va rentrer, qu'est-ce qui va être retenu par Hydro-Québec, selon les critères techniques et économiques que l'entreprise s'est fixés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2015 Sans vouloir dévoiler de secret stratégique, monsieur Vincent, à votre avis, est-ce que l'avenir est aux projets supérieurs à dix mégawatts (10 MW)?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2020 Ah, définitivement, si on regarde en finalité, un projet de dix mégawatts (10 MW) réussit à peine à être rentable, mais si on regarde seulement l'orientation des questions qui ont été adressées aux distributeurs dans l'appel d'offres, on peut présumer qu'il y a plusieurs développeurs qui vont utiliser la stratégie qu'on utilise à Copper, ici, dans le cadre de l'appel d'offres, c'est clair.

2025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le cadre de l'appel d'offres du mille mégawatts (1000 MW), il y aurait des stratégies d'y aller à...

2030 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

2035 Bien, la stratégie, elle est essentiellement un levier de financement, à cause des actions accréditives. Le gouvernement fédéral nous impose de nous limiter à des distances de un point cinq kilomètre (1,5 km), donc c'est sûr que ça l'impose des contraintes, mais en bout de piste, c'est une stratégie de levier qui nous permet d'atteindre des prix cibles pas mal plus agressifs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2040 Merci.

Monsieur Drouin. Bonsoir.

**M. BERMANS DROUIN:**

2045 Oui, bonsoir, Bermans Drouin, réserve Chics-Chocs. Une petite question pour monsieur Demers.

2050 Considérant qu'il nous a montré tout à l'heure l'acétate concernant le mont Copper, suite à la construction de nouveaux chemins qui va se faire sur le territoire, il va rester beaucoup d'espace pour la possibilité de d'autres éoles sur le mont Copper, ma question est la suivante: y aura-t-il d'autres phases de construction d'éoliennes de 3CI qui toucheront la réserve faunique éventuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2055 C'est très clair.

Monsieur Vincent.

2060 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Non, pas de 3CI.

2065 **M. BERMANS DROUIN:**

Ça peut être d'un autre.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2070 Encore là, si on se réfère à certaines questions, en tout cas certaines informations stratégiques que certaines personnes ont et d'autres ont pas, vous seriez probablement sollicité, d'après moi.

2075 Excusez, monsieur le Président, je vais m'adresser à vous. Je pense que c'est pensable que d'autres personnes aient peut-être un certain attrait pour faire des éoliennes dans les réserves fauniques, mais pas 3CI.

**M. BERMANS DROUIN:**

2080 Une question supplémentaire, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085 Allez-y, bien sûr.

**M. BERMANS DROUIN:**

2090 Suite à la construction de chemins qui va se faire, il reste de l'espace, ça veut dire qu'il y a de la place à un autre promoteur dans le secteur du mont Copper; je comprends très bien ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095 Je compléterais la question, monsieur Vincent, en disant, effectivement, il reste de la place, est-ce qu'un autre promoteur pourrait venir à travers vos éoliennes prendre, louer des terrains du ministère des Ressources naturelles et venir s'implanter?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2100 Non, difficilement, monsieur le Président. En fait, la réponse est non parce que le ministre s'est engagé de nous consulter avant d'autoriser tout octroi à d'éventuels autres promoteurs qui voudraient venir dans un périmètre voisinant nos installations qui sont soit à Copper ou à Miller.

**M. BERMANS DROUIN:**

2105 Si je comprends bien, monsieur le Président, une sous-question, le MRN ont gelé des terres pour 3CI pour ce secteur-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2110 Bien, c'est pas vraiment ce que je comprends, je comprends qu'ils se sont engagés à le consulter. Ça veut pas dire que c'est gelé. En tout cas, ma compréhension.

Monsieur Vincent.

2115 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien en fait, moi, tout ce que je dis, c'est que le ministre s'est engagé à nous consulter, de sorte que si effectivement il y a un impact sur nos installations, on pourrait s'objecter. Ça veut pas dire que c'est gelé, ça veut surtout pas dire qu'il y aura nécessairement pas d'endroit où c'est qu'il peut y avoir des impacts minimes, mais ce sera à voir.

2120

**M. BERMANS DROUIN:**

C'est beau, merci.

2125

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

2130

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2135

J'essaie de voir, là, qu'est-ce qui peut me rester, étant donné qu'il y a plus personne.

On va parler juste un peu, si vous voulez, monsieur Vincent, parce qu'il y a personne qui a soulevé le point mais ça nous intéresse, à propos des antennes de transmission de Radio-Canada et Telus.

2140

Quelle est la nature des impacts qui peut résulter de vos installations et où en est le dossier?

2145 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais laisser monsieur Demers répondre à la première partie de la question, à savoir quels sont les impacts, et au niveau des discussions avec Radio-Canada, je compléterai.

2150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Demers.

2155 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Robert Demers. Bon voici, au niveau de la tour de communication de Radio-Canada, il y a eu une étude particulière spécialisée qui a été réalisée dans ce sens-là, et effectivement, il y a une zone d'impact qui a été identifiée.

2160 Suite à ça, il y a eu des démarches d'entreprises auprès de Radio-Canada immédiatement, pour voir quelles pourraient être éventuellement les solutions qui pourraient être apportées à ça.

2165 Moi, je vais vous parler de la partie où j'ai été présent et je suis au courant, je pense que monsieur Vincent devra compléter, c'est lors d'une rencontre avec Radio-Canada, bon, on s'est aperçu qu'il y avait possibilité de trouver une solution à cette problématique-là, et lors de cette rencontre-là, il a été convenu des deux (2) parties qu'il y aurait des efforts, des démarches qui se poursuivraient, donc pour identifier un autre type de technologie, éventuellement, ou un autre emplacement, éventuellement, pour les installations de Radio-Canada.

2170 Moi, à mon niveau à moi, ma perception arrêtait là. J'ai pas participé à d'autres échanges. Et il y a toujours eu une bonne collaboration entre Radio-Canada et le promoteur à ce niveau-là.

2175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2180 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

2185 Alors monsieur le Président, peut-être en complément d'information, au niveau des télécommunications, les deux (2) problématiques qu'on retrouve à Murdochville, c'est les liens micro-ondes qui, eux autres, peuvent être perturbés par les structures métalliques des tours. Donc dans certains cas, on a dû réaménager les aménagements de Copper et Miller pour pouvoir respecter des zones d'exclusion à ce niveau-là.

2190 Au niveau de la réception télé de Murdochville, Radio-Canada a un canal français avec un lien hertzien. Ils ont convenu de moderniser certains équipements par liens satellitaires. Donc la réception hertzienne sur le mont Miller va être convertie à une réception satellitaire, sauf que la retransmission du signal télé va être relocalisée à une élévation plus basse.

2195 À ce moment-là, Radio-Canada a fait des études de faisabilité et a déterminé des sites optimaux avec des ondes d'exclusion et ils nous ont partagé ces informations-là le 17 octobre dernier, on s'est rencontré le 25 novembre, et pas plus tard qu'hier, il y avait encore des échanges d'informations.

2200 Ce qu'on veut faire le plus vite possible, c'est de relocaliser l'antenne de transmission pour la rediffusion, donc avant le gros des travaux du mont Miller qui, on présume, pourraient être aussi hâtifs que l'automne prochain.

2205 Donc il reste certaines discussions avec Radio-Canada à avoir sur le partage des coûts, les coûts de ce réaménagement-là et là, mettons que c'est pas aussi évident, là. On a quelque chose à négocier là-dessus, mais au niveau de la solution technique, il semble que tout est sous contrôle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2210 Une information, au niveau de la puissance souscrite au contrat, est-ce que c'est quarante pour cent (40 %) des cinquante-quatre mégawatts (54 MW)? C'est quoi exactement?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2215 Le type de contrat qu'on a avec Hydro-Québec, c'est un contrat cent pour cent (100 %) énergie pure. Autrement dit, si on regarde en Amérique du Nord, la plupart des contrats d'achat d'électricité d'éolien, il y a deux (2) composantes, il y a une composante de capacité installée, c'est-à-dire une composante de puissance installée et une composante d'énergie.

2220 Le contrat qu'on a avec Hydro-Québec Production, nous, c'est qu'ils s'engagent à acheter toute la production, qu'elle soit disponible ou pas, c'est qu'ils s'engagent à acheter tout ce qui sort.

2225 Le quarante pour cent (40 %) résulte de, si vous voulez, la moyenne du facteur d'utilisation. Si on prend le cinquante-quatre mégawatts (54 MW), si ce cinquante-quatre (54 MW) là était une turbine à gaz régularisée à cinquante-quatre mégawatts (54 MW), elle aurait un facteur d'utilisation de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), l'éolien c'est intermittent, donc ce que le quarante pour cent (40 %) représente, c'est qu'en définitive, la puissance réellement annuelle moyenne qui va sortir du parc, c'est quarante

2230 pour cent (40 %) de cinquante-quatre mégawatts (54 MW), donc à peu près vingt-cinq mégawatts (25 MW).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2235 Merci. J'ai pas mal terminé du côté du promoteur.

J'aurais, pour les personnes-ressources, peut-être qu'on pourrait demander aux préfets des MRC, simplement pour savoir si ces projets-là s'inscrivent dans les projets de développement des MRC, d'abord le projet et comment ils voient les projets qui viennent, et en ce qui concerne l'aménagement du territoire, comment ça s'inscrit.

2240 Écoutez, j'ai deux (2) préfets, est-ce que les deux (2) préfets sont toujours ici? Bon, vous pourriez venir à l'avant ici, si vous êtes seul, et peut-être nous donner quelques informations à ce niveau-là.

2245 **PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

C'est sûr et certain que nous autres, au niveau des MRC, le développement éolien, premièrement c'est un créneau d'excellence, c'est une nouvelle avenue de dire, question économique au niveau de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane.

2250 Pour le dossier de 3CI Murdochville, vu que c'est un cent huit mégawatts (108 MW) additionnel au mille mégawatts (1000 MW) qu'on parle déjà au niveau d'Hydro-Québec, ils ne sont pas soumis aux mêmes normes, ils ne sont pas soumis, on l'a répété après-midi, ils ne sont pas soumis aux mêmes normes parce que c'est le promoteur qui a négocié directement avec Hydro-Québec.

2260 Mais seulement que nous autres, ce qu'on vise, c'est qu'il y a un maximum de retombées économiques au niveau des MRC. C'est bien beau parler développement éolien, mais c'est sûr et certain, c'est pour venir remplacer des emplois qu'on a perdus. C'est un coup de pouce qui vient de paliers de gouvernement pour nous aider à diversifier.

2265 Mais c'est sûr et certain que nous tenons à ce qu'il y ait un maximum de retombées économiques. Que ce soit 3CI ou un autre groupe, ça va être la même conclusion.

2270 Mais au niveau aménagement, au niveau aménagement de territoire, le projet 3CI n'a pas été soumis au niveau du schéma d'aménagement parce qu'on vient justement – c'est parce qu'il est soumis à l'ancienne version du schéma d'aménagement dont on ne parlait pas développement éolien. Même dans le nouveau qui vient d'être révisé, on ne parle pas encore du développement éolien.



2275 C'est pour ça que les MRC concernées sont en train de faire des RCI, pour essayer de réglementer le développement éolien, et surtout l'harmoniser, l'harmoniser avec les autres créneaux d'excellence, c'est-à-dire principalement le tourisme. On veut protéger nos sites d'intérêt, protéger nos corridors visuels, tout ça sans nuire au développement éolien, tout en maximisant les retombées économiques, c'est-à-dire création d'emplois à l'intérieur des territoires.

2280 Donc c'est une priorité au niveau des MRC, nous sommes pas là pour faire de l'obstruction, au contraire, nous sommes là pour participer activement au développement éolien en Gaspésie, et aux Îles, et dans la MRC de Matane.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285 Merci beaucoup.

Les guides de bonnes pratiques, je m'adresserais surtout aux Ressources naturelles, est-ce qu'il y aurait possibilité de déposer les guides. Peut-être si monsieur Chouinard pouvait venir.

2290 Est-ce que, d'abord, c'est un document volumineux, c'est quoi le Guide de bonnes pratiques, là, physiquement.

**PAR M. DANIEL CHOUINARD:**

2295 OK, Daniel Chouinard, Ressources naturelles, forêts. Le Guide des bonnes pratiques, dans les faits, c'est un petit guide format, on parle bien concrètement, là, c'est format, c'est ça...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2300 Format de poche!

**PAR M. DANIEL CHOUINARD:**

2305 ... c'est petit comme ça, ça a une vingtaine de pages, et puis ça décrit, en complément du RNI, certaines façons de faire. Donc effectivement, c'est tout petit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2310 Ça fait qu'on va vous demander de le déposer, donc tout le monde pourra vérifier...

**PAR M. DANIEL CHOUINARD:**

Pas de problème.

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... qu'est-ce que c'est et puis à quoi ça mène, comme ça.

2320 Il y avait aussi, j'avais une question à poser, c'était à la SÉPAQ je pense, j'essaie de voir, c'est au niveau des effets, parce qu'il y a eu des interventions et c'était de voir quels étaient les effets appréhendés.

2325 Est-ce qu'au niveau des activités, là, j'aurais aimé ça voir un peu les activités courantes qui se font au niveau touristique, et quels sont les effets appréhendés, quels sont les impacts appréhendés sur ces activités.

Je sais pas qui pourrait venir. Très bien, monsieur Tennier.

2330 **PAR M. HUGUES TENNIER:**

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2335 Bonsoir.

**PAR M. HUGUES TENNIER:**

2340 Hugues Tennier, réserve faunique Chics-Chocs, SÉPAQ. En fait, c'est ça, la SÉPAQ gère le réseau des réserves fauniques au Québec, gère seize (16) réserves fauniques au Québec, elle en fait une exploitation, en fait c'est une société à vocation commerciale qui est très dépendante de sa clientèle et de ce que recherche sa clientèle quand elle vient exploiter son réseau.

2345 C'est sûr que, je pense que 3CI, comme tout intervenant, comprend un peu les préoccupations un peu pécuniaires dans le cadre de l'exploitation du territoire, satisfaction de la clientèle et tout ça.

2350 En fait, c'est ce qui caractérise un peu la SÉPAQ. En termes de réserve faunique, la réserve faunique des Chics-Chocs, chez nous on exploite principalement l'orignal et puis l'omble de fontaine. L'orignal, à l'échelle du réseau des réserves fauniques, à la réserve faunique des Chics-Chocs, est vraiment une valeur exceptionnelle, dans ce sens qu'on retrouve ici des densités que l'on trouve pas ailleurs dans le réseau des réserves fauniques, ce qui a fait qu'on a développé un produit, on a développé une clientèle très particulière, ici, dans les Chics-Chocs.

2355 Juste à titre informatif, en 1995, on avait une densité de quatre (4) orignaux aux dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>), en dedans de sept (7) ans, on a obtenu une densité de onze (11)

2360 originaux aux dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>), ce qui permet à nos chasseurs d'avoir un succès de  
chasse de l'ordre de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), grosso modo, comparativement à  
d'autres réserves fauniques au Québec; le statut de chasse, en général, va jouer autour de vingt  
(20 %) à trente pour cent (30 %), c'est les chiffres qui sont disponibles auprès de la réserve  
faunique.

2365 Donc en fait, on a une forte demande pour notre produit de chasse à l'original, ce qui se  
résulte dans un plan de gestion qui est très étendu, un plan d'exploitation qui est très étendu sur  
notre territoire, où on a fait une subdivision en différents territoires, et où on accueille, pendant  
une courte saison d'exploitation, quarante-cinq (45) jours, en fait, et là, si on fait des projections  
long terme, compte tenu que la population est en augmentation, et que notre offre est en  
2370 augmentation aussi, on accueille, grosso modo, bon, pour l'an prochain, ça va être de l'ordre de  
quatre cent cinquante (450) chasseurs, mais on va probablement se diriger vers du six-sept cents  
(600-700) chasseurs d'ici 2010.

Donc c'est une offre qui est en expansion et il y a une forte demande.

2375 Juste à titre un peu d'études statistiques, l'offre en fait ou la pose de candidature pour  
pouvoir venir chasser dans la réserve faunique des Chics-Chocs représente grosso modo six  
mille trois cents (6300) inscriptions sur un total de soixante mille (60 000) inscriptions dans le  
réseau des réserves fauniques, ce qui est de l'ordre de onze pour cent (11 %) du total des  
inscriptions que la SÉPAQ enregistre dans son forfait de chasse.

2380 La réserve faunique des Chics-Chocs est la troisième réserve faunique au Québec, en  
termes de produits convoités par le chasseur en général. La chance de gagner un séjour chez  
nous est de l'ordre d'une chance sur quatre-vingt-six (86); ce qui est donc - le chasseur qui en  
général, en moyenne, dépendamment des types de forfait que l'on vend, va payer mille dollars  
2385 (1000 \$), grosso modo mille dollars (1000 \$) par chasseur pour venir chasser ici, il s'attend dans  
le fond, c'est un peu le résultat, tu sais, c'est un projet, c'est un rêve pour eux autres.

2390 C'est clair, ils obtiennent leur séjour de chasse dans la réserve faunique, ils ont sorti, ils  
avaient une chance sur quatre-vingt-six (86) de sortir, ils ont réussi à sortir, ils s'en viennent chez  
nous et puis ils ont un taux de succès garanti ou presque à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

Voilà disons grosso modo pour notre produit de chasse original.

2395 On a le produit omble de fontaine, qui est un petit peu moins développé, dans le fond. On  
a la chasse à l'ours aussi qui est un peu développée dans le secteur du projet de 3CI. Une  
pêche au touladi, mais qui est beaucoup plus éloignée.

C'est sûr que pour nous autres, l'original, et pour la SÉPAQ en général, l'original est, dans  
les Chics-Chocs, la vache laitière, c'est la principale source d'exploitation, la principale source de

2400 revenus et c'est ce qui fait que la réserve faunique des Chics-Chocs est rentable actuellement, génère des bons bénéfices qui alimentent le réseau des réserves fauniques.

C'est un peu le principe de péréquation, dans le fond, qui est appliqué à l'échelle des réserves. Grosso modo, ça ressemble à peu près à ça, pour nos exploitations.

2405 C'est sûr qu'on a une exploitation de villégiature qui est là aussi, là. Sur notre réserve, on a seize (16) chalets, dont le chalet le plus près du projet se trouve au lac Adam. Les autres chalets sont distribués principalement sur des lacs.

2410 C'est sûr que l'une des choses qu'on utilise pour vendre le produit de la réserve faunique des Chics-Chocs, ça, je pense que ceux qui connaissent un peu le réseau des réserves vont pouvoir en témoigner, c'est le caractère exceptionnel du paysage. Ça, c'est sûr que c'est un argument qui est utilisé régulièrement dans tous nos documents de mise en marché.

2415 Après, bien, avec la réserve faunique de Matane, même si on peut dire que les paysages sont plus majestueux dans la réserve faunique des Chics-Chocs, on peut dire que Matane, Dunière, Chics-Chocs sont les réserves fauniques montagneuses du réseau des réserves qui offrent un produit quand même qui ont un caractère exceptionnel montagneux.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous arrêter un peu, parce que je veux pas quand même que vous présentiez votre rapport, j'imagine que vous allez présenter un mémoire à ce niveau-là, c'était pour avoir les principaux éléments, pour les mettre en regard un peu des impacts et de l'intérêt que vous aviez.

2425 Mais vous aurez sûrement l'occasion, du moins vous en avez peut-être l'intention, je sais pas, de présenter un mémoire à ce niveau-là.

**PAR M. HUGUES TENNIER:**

2430 Sur l'impact qu'on appréhende, sur notre offre de services, dans le fond, c'est l'impact que peut avoir le projet sur le séjour de notre clientèle.

2435 La SÉPAQ, depuis trois (3) ans, a effectué, à l'échelle de la province de Québec, une enquête, en fait, à savoir qu'est-ce que notre clientèle recherchait, et ce qui est ressorti de ces enquêtes-là, c'est que dans le fond, notre clientèle, elle vient, elle cherche la tranquillité, elle cherche un sentiment d'isolement, elle cherche d'être en contact avec la nature, d'obtenir des paysages, des beaux paysages, et puis elle a besoin de récolter du gibier, du poisson, quand elle vient chez nous.

2440 Ça fait que ce que la SÉPAQ considère, dans le fond, c'est qu'à partir du moment où il y a atteinte à un de ces cinq (5) éléments-là, notre offre de services peut se voir atteinte. Et ce que

2445 l'on voit, c'est qu'un projet éolien, dans le fond, peut avoir des impacts au niveau de la grandeur des paysages. Tu sais, les gens quittent la ville, dans le fond, ils s'en viennent en campagne, ils s'en viennent en nature, le projet éolien est quand même une source d'industrialisation supplémentaire.

2450 Juste par curiosité, nous autres, à la réserve faunique, au cours de l'été, au cours de l'automne, dans le fond, on a fait un petit sondage auprès de notre clientèle, à savoir comment elle percevait la présence de projet éolien sur le territoire. Et ce qui est ressorti de ce sondage-là, c'est que soixante-huit pour cent (68 %) en fait de nos chasseurs étaient contre ou trouvaient inacceptable de venir chasser dans un territoire qui présentait des éoliennes, à travers un parc éolien, dans le fond...

2455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous aurez l'occasion, je vais vous arrêter un peu sur ça, parce que là, vous êtes au niveau des mémoires et puis des opinions.

2460 **PAR M. HUGUES TENNIER:**

D'accord.

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et surtout, je pense qu'on dépasse.

2470 **PAR M. HUGUES TENNIER:**

Mais c'est ça, au niveau de l'atteinte sur notre offre, dans le fond, ou l'impact que ça peut avoir sur notre produit, c'est un peu difficile à évaluer compte tenu de l'étude qui a été faite et puis de la prise en compte de la préoccupation du paysage sur le réseau des réserves fauniques, sur la réserve faunique.

2475 On a tendance à croire, nous, qu'il y a certains impacts qui sont là, qui ont pas été présentés, ou il y a peut-être des mesures de mitigation qu'on aurait souhaité voir, mais elles sont pas là.

2480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, vous pourrez dans votre mémoire – la raison pour laquelle je vous demandais d'être là, c'est parce qu'il y a personne vraiment qui était venu poser des questions à ce niveau-là et, je me disais, est-ce qu'il y a des questions qui ont pas été posées au promoteur sur les impacts potentiels qui pourraient toucher la SÉPAQ. C'était surtout ça.

2485

Quant à savoir l'opinion de la SÉPAQ, ou des chasseurs, ou des pêcheurs ou des touristes, bien, je pense que ce sera au niveau de la présentation des mémoires que vous pourrez le faire valoir.

2490 **PAR M. HUGUES TENNIER:**

C'est bien.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2500 Pour peut-être Environnement Canada, juste une petite question, au niveau de l'autorisation des projets, tant du projet en cours que des futurs projets, quel sera le rôle d'Environnement Canada?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

2505 Concernant les projets en cours, Environnement Canada a pas d'autorisation à émettre. Environnement Canada est consulté par le ministère Ressources naturelles Canada dans le cadre de l'évaluation environnementale, mais Environnement Canada va émettre un avis seulement. Donc on parle pas d'autorisation au niveau de ces projets-là.

2510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2515 **MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2520 Écoutez, je pense que la Commission a fait le tour de ce qu'on avait à vous demander, donc ceci termine officiellement la première partie de l'audience.

2525 Pour ceux d'entre vous, autant les promoteurs et les personnes-ressources, qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, il y a pas eu beaucoup de réponses qui sont restées en suspens, je vous rappelle que la Commission souhaite les obtenir d'ici la fin de semaine, soit le 19 décembre.

Notre objectif est de rendre accessible au public les documents pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront lors de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu, je le répète,

2530 ici, dans la même salle des Chevaliers de Colomb, le 20 janvier 2004 à compter de treize heures (13 h).

2535 Entre temps, la Commission poursuit ses travaux d'enquête, la Commission recevra jusqu'à jeudi prochain, le 18 décembre, les questions des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui ou celles d'entre vous qui souhaiteraient compléter la compréhension du projet.

Il appartient, il va de soi, toujours à la Commission toutefois de juger de la pertinence des questions. Le cas échéant, les réponses seront déposées et accessibles.

2540 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, si ce n'est déjà fait, auprès de madame Bouchard. Sinon, il faudrait le faire au plus tard le 6 janvier. L'objectif est de pouvoir organiser l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

2545 Pour me permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le 15 janvier prochain.

2550 Pour vous aider à préparer votre mémoire, nous avons produit un guide qui est disponible à l'arrière de la salle et dans le site Internet du BAPE.

2555 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente de celle d'aujourd'hui, seule la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur ne sera plus à l'avant de la salle, pas plus que les personnes-ressources.

Bien sûr, si autant le promoteur que les personnes-ressources souhaitent être présentes, elles seront les bienvenues, évidemment, mais dans la salle. Ils ne seront pas appelés à intervenir.

2560 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des mémoires, de votre opinion sur le projet et ses impacts. Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation, il va de soi que je pourrai échanger avec vous pour préciser, éclaircir certains points de votre opinion.

2565 Votre mémoire ne sera rendu public qu'au moment de la présentation devant la Commission.

2570 Pour terminer, je souhaite à remercier les porte-parole d'abord du promoteur, monsieur Vincent et son équipe, de même que toutes les personnes-ressources. Je sais que, et c'est vrai pour beaucoup de monde ici, avec la tempête, ça a pas été facile de se rendre, ça a mis beaucoup d'effort et parfois même des efforts financiers pour certains, donc je vous remercie

